



Contrat de Ville 2015-2020 Quartier du Centre de Coutras

Rapport annuel 2015

Introduction

La promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait naître une nouvelle géographie prioritaire recentrant les efforts des pouvoirs publics sur 1 300 quartiers contre 2 492 précédemment. Politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, la Politique de la Ville vise « **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

La refonte de la géographie prioritaire a constitué une étape importante de la Politique de la Ville. En effet, la diminution du nombre de quartier (1 300 contre 2 600 précédemment) permettrait de concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin, en se basant sur un critère de taille et de revenu : concentration de plus de 1 000 habitants ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de référence. Celui-ci est calculé en pondérant le revenu médian national et le revenu médian de l'unité urbaine concernée.

C'est ainsi qu'en juin 2014 la ville de Coutras a été inscrite en « territoire entrant » politique de la ville : le quartier prioritaire nommé « Quartier du Centre » comprend le centre-bourg, le quartier gare, un secteur résidentiel de l'autre côté des voies ferrées et compte 1 150 habitants¹ dont le revenu fiscal médian était inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence soit 11 000 euros. En l'occurrence, la population du quartier a un revenu fiscal médian de 10 400 euros.

La seconde spécificité de la géographie prioritaire est qu'elle s'articule dans un nouveau Contrat de Ville à l'échelle intercommunale et intègre les dimensions sociales, urbaines, économiques et républicaines.

Le Contrat de Ville repose sur quatre piliers constitutifs d'une stratégie d'intervention globale et cohérente en vue d'atteindre la plus grande efficacité, largement remise en cause dans la précédente contractualisation. Ainsi, le Contrat de Ville traduit une action commune pour :

- Améliorer le vivre ensemble dans les quartiers prioritaires et assurer une meilleure cohésion sociale à l'échelle des communes et de leur agglomération par la réduction de la pauvreté, le renforcement de la solidarité entre les générations et un égal accès aux droits.
- Développer l'activité économique et l'emploi : l'objectif du pilier est de promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques et à la création d'entreprises par les habitants du quartier. Il vise aussi à promouvoir l'attractivité du territoire et lever les freins à l'emploi des femmes et des jeunes en particulier.
- Améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants des quartiers en favorisant la mixité sociale au sein des quartiers et en améliorant l'offre résidentiel, l'accès aux transports et aux équipements et services.
- Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté : les attentats de janvier 2015 ayant pointé l'importance du rappel des valeurs républicaines telles que la citoyenneté mais aussi la nécessité de lutter contre toutes les formes de radicalisation, l'État a souhaité introduire ce quatrième pilier au contrat.

Par ailleurs, et comme cela a été énoncé dans la loi, les questions relatives à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la participation des habitants constituent bien les « piliers transversaux » du Contrat de Ville.

La démarche partenariale engagée en octobre 2014 a permis de signer le Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras le 10 juillet 2015. Ce document cadre constitue la feuille de route de l'Etat, La Cali, la commune de Coutras et ses 13 autres signataires pour la période 2015-2020.

Afin de veiller à ce que les objectifs visés pour le quartier et les résultats attendus soient atteints, une animation et coordination des partenaires est assurée par La Cali en qualité de pilote stratégique, en

¹ Source INSEE, Revenu fiscal de référence 2011. Il faut dorénavant retenir que le Quartier du Centre compte 1 250 personnes – Source INSEE, Population municipale au 1^{er} janvier 2013

collaboration avec la commune qui mène le pilotage opérationnel au plus près des acteurs et des habitants.

Afin d'évaluer l'évolution du cadre de vie et de la situation des habitants sur le quartier, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la rédaction d'un rapport annuel. Celui-ci devra être présenté en assemblées délibérantes de la municipalité et de l'agglomération afin de rendre compte des actions menées par la collectivité et de déterminer de nouvelles perspectives d'évolution et les moyens à mobiliser pour y parvenir, qu'ils soient organisationnels, financiers ou encore humains.

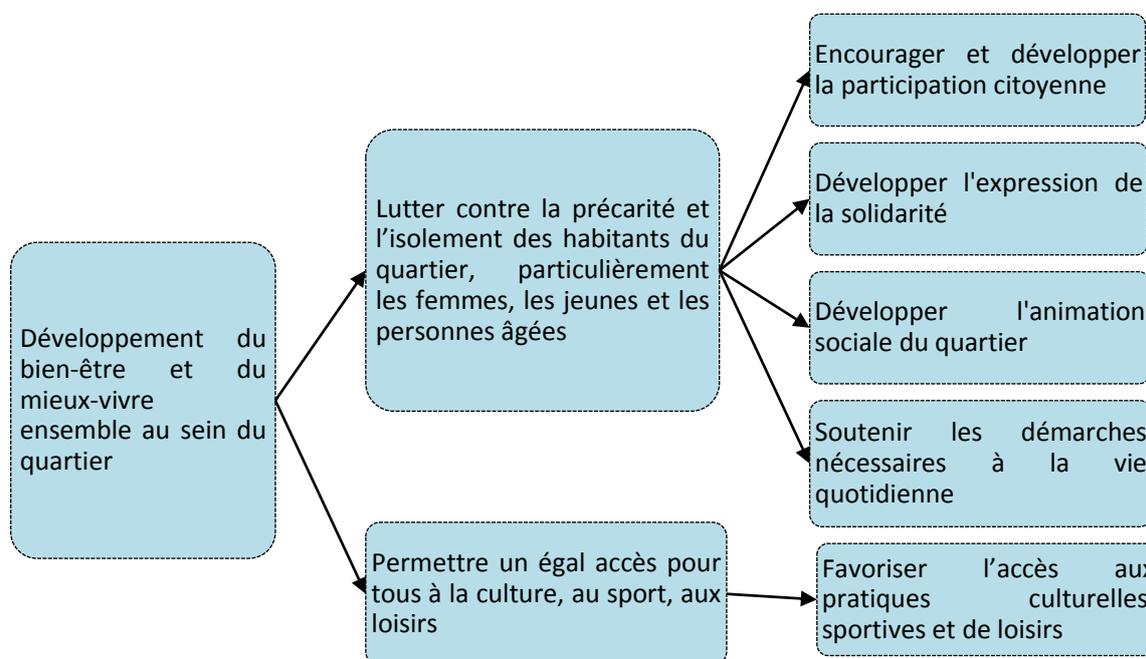
Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 « relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville » précise que le rapport annuel devra être soumis pour avis au Conseil Citoyen et à l'assemblée délibérante de la commune, selon les modalités définies par délibération communautaire. Le rapport est ensuite présenté en Conseil Communautaire pour approbation et suite à donner aux remarques éventuelles du Conseil Citoyen et de la commune de Coutras, puis est rendu public.

Le présent document constitue donc le rapport annuel de l'année 2015 démarrée à la signature du Contrat de Ville le 10 juillet. Il a été élaboré en s'appuyant sur le bilan 2015 réalisé lors des rencontres thématiques, réunissant en mars 2016 l'ensemble des signataires du contrat et des opérateurs de terrain (ci-joint en annexe).

Pilier cohésion sociale - Volet social, culture, sport, loisirs

Par définition, l'entrée en géographie prioritaire du Quartier du Centre de Coutras signifie qu'il y a une forte concentration de ménages en situation de grande précarité. Tout l'enjeu est d'améliorer leur situation sociale, de développer le bien-être et le mieux vivre ensemble au sein du quartier.

C'est en ce sens que les partenaires ont retenu deux orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnelles :



1. Le Conseil Citoyen : acteur à part entière du Contrat de Ville

La nouvelle géographie prioritaire implique dorénavant les habitants et les acteurs locaux (commerçants, associations, chefs d'entreprises, etc) dans l'action publique par le biais d'une nouvelle entité : le Conseil Citoyen. Lieu de concertation et d'échanges, il a contribué dès mars 2015 à l'élaboration du Contrat de Ville en établissant son propre diagnostic du quartier et en partageant avec les partenaires ses ambitions pour l'amélioration de la situation sociale des habitants et pour un cadre de vie meilleure. Composé de 30 représentants du quartier, répartis en deux collèges, 21 habitants et 9 acteurs locaux, il s'est constitué en association en juin 2015 avec pour mission de favoriser l'expression des habitants et des acteurs locaux, de faire émerger et de soutenir les initiatives citoyennes, et d'être un relai d'information actif pour les associations et les institutions locales.

Le Conseil Citoyen de Coutras, avec le soutien en ingénierie et financier de la commune, de La Cali et de l'Etat a su prendre son autonomie et exister en tant qu'acteur : il est dorénavant identifié comme un partenaire incontournable pour tous projets initiés sur le quartier prioritaire.

Par ailleurs, le Conseil Citoyen concrétise son implication en prévoyant de mettre en place deux actions en 2016 : la diffusion périodique – 2 fois par an - d'un mini journal et l'organisation de « La journée pour tous » pour informer et sensibiliser aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. De plus, il s'inscrira physiquement dans le quartier avec l'ouverture d'une permanence aux habitants, lieu d'écoute et d'échanges.

Le Conseil Citoyen prévoit aussi le lancement d'une campagne de recrutement de nouveaux membres, et veillera à élargir la représentativité des habitants, des jeunes aux personnes âgées.

2. L'expression de la solidarité et l'accès aux droits pour lutter contre la précarité

En 2015, une étude relative aux problématiques alimentaires a été menée par un consultant dans le cadre d'une mission commandée par le CCAS de Coutras pour s'interroger sur la structuration de l'offre existante en matière d'aide alimentaire et l'offre complémentaire qui pourrait répondre à des besoins non couverts. Au terme de cette étude, il a été retenu l'intérêt de créer une épicerie sociale et solidaire qui a pour but de lutter contre la précarité et l'isolement des familles, tout en répondant aux besoins alimentaires des personnes percevant des minima sociaux et en créant du lien social grâce à des actions collectives (atelier cuisine). Ce projet doit se structurer en 2016 avec la création d'une association porteuse, la recherche d'un local et de co-financements. Par ailleurs, les discussions partenariales et le partage d'enjeux en termes d'animation sociale ont permis de réfléchir à la mise en place d'un Espace de Vie Sociale.

Les acteurs de terrain constatent depuis longtemps sur Coutras un phénomène important de non recours aux droits sociaux de la part des habitants. Cela s'explique en partie par un manque de lisibilité des services publics, d'accessibilité quand ceux-ci ne sont pas présents sur la commune et parfois même de défiance vis-à-vis de certaines institutions.

Les partenaires avaient donc déjà engagé une réflexion sur les leviers de l'accès aux droits, ce qui a permis de mettre en œuvre rapidement des actions en faveur d'un égal accès aux services publics. L'année 2015 a été marquée par :

- l'ouverture d'une antenne Pôle Emploi sur Coutras, située à la limite du quartier, au sein de locaux communaux rénovés avec le soutien financier de l'Etat.
- la tenue de permanences d'informations juridiques par l'association Infodroits, au sein de la maison des services publics. Sa mission consiste à informer sur les droits et les devoirs de chacun, trop souvent méconnus, d'orienter les publics et d'aider à la rédaction de courrier. Quatorze hommes issus du quartier prioritaire ont bénéficiés d'une information et de conseils.
- le maintien des permanences et actions ponctuelles portées par les partenaires du Contrat de Ville (Caf², CPAM³, etc).

L'accès aux droits se doit d'être un fil conducteur du Contrat de Ville pour accompagner progressivement les habitants vers l'autonomie dans les démarches administratives avec pour effet souhaité une amélioration de leur situation sociale, tout en les informant aussi sur leur rôle de citoyen et des devoirs afférents qu'il revête. En effet, un pilier supplémentaire a été intégré au Contrat de Ville, sur consigne de l'Etat, durant son élaboration, portant sur les valeurs républicaines et la citoyenneté.

C'est pourquoi, au terme de l'année 2015, il convient encore d'étudier les caractéristiques du non-recours aux droits par le biais des acteurs de terrain afin d'adapter l'offre et de la rendre plus lisible pour tous, et d'envisager les modalités de communication auprès de la population sur ce 4^{ème} pilier.

3. L'animation sociale du quartier : une structuration progressive

A son entrée en géographie prioritaire, une double difficulté pour promouvoir la cohésion sociale a été partagée par l'ensemble des partenaires. D'une part, le quartier était caractérisé par l'absence de lieu d'animation sociale, d'espace public et d'équipement ouvert facilitateur de rencontres et d'échanges, excepté l'Espace Jeunes de La Cali destiné aux 12-25 ans. D'autre part, la prédominance d'un habitat individuel sur un périmètre étendu et scindé de part et d'autre des voies ferrées n'est pas un cadre aussi fédérateur et créateur de lien social qu'un habitat collectif dense présent en milieu urbain.

C'est pourquoi en 2015, l'une des premières actions réalisées dans le cadre du Contrat de Ville a été l'organisation d'une journée festive et conviviale autour des jardins collectifs de la résidence Les Brûlons (90 logements). Pilotée par la Maison des Services Publics de Coutras en partenariat avec LEPI⁴ et en collaboration notamment avec les jeunes en Service Civique encadrés par Unis Cité, cette animation a mobilisé environ 130 personnes issues du quartier prioritaire sur 200 participants au total. Ce bilan positif en termes de lien social intergénérationnel et inter-quartiers a suscité un engouement des participants et des acteurs locaux ayant émis le souhait de voir cette action renouvelée en 2016.

² Caisse d'allocations familiales

³ Caisse primaire d'assurance maladie

⁴ Libourne équipe prévention insertion

Toutefois, si la mobilisation des habitants apparaît tout à fait correcte sur une action en pied d'immeuble, il faudra veiller à ce que les futures actions qui se dérouleront potentiellement sur des espaces publics ouverts sur la ville ou au sein d'équipements publics attirent tout autant les habitants. En effet, la mobilisation du public est complexe, difficile à construire et fragile à maintenir dans la durée, tout particulièrement si les événements obligent à une certaine mixité sociale, réel frein pour des habitants en grande précarité.

C'est ainsi tout l'intérêt que pourrait représenter la création d'un **Espace de Vie Sociale**. En effet, ce lieu de proximité à vocation à accueillir toute la population en veillant à la mixité sociale, à développer des liens entre les habitants par le biais d'animations conçues avec eux, pour favoriser l'expression citoyenne et le mieux-vivre ensemble. Cette structure portée par une association et animée par des professionnels et des bénévoles a fait l'objet d'une réflexion en 2015 (dans le cadre du projet d'épicerie sociale et solidaire), et pourrait voir le jour en 2017, avec le soutien de la Caf.

4. L'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs : une politique d'intervention pérenne à développer

Si les équipements sportifs et culturels ne sont que très peu fréquentés par les habitants du quartier, l'une des réponses proposées par la médiathèque de Coutras, en 2015, a été de développer des actions hors les murs comme les animations autour du livre lors de la fête des jardins partagés de la résidence Les Brûlons.

La Cali, qui mène déjà une politique tarifaire dégressive en fonction du quotient familial au sein de ses ALSH⁵ et sur les activités des Espaces Jeunes, a instauré cette même pratique sur les séjours jeunes (3 tarifs contre 1 précédemment). De plus, la communauté d'agglomération a adhéré en 2015 au programme VaCaf qui permettra des 2016 aux familles de bénéficier d'une aide en fonction du quotient familial sur les activités de loisirs qu'elle organise.

Par ailleurs, la commune de Coutras a réalisé un nouvel équipement au cœur du quartier prioritaire : un city-stade. Ouvert à tous, il permet aux jeunes et adultes de pratiquer librement une activité sportive (basket, foot, etc). Il sera important de veiller à l'appropriation de cet équipement par les habitants du quartier et d'accompagner par des animations collectives le lien social et la mixité.

La multiplication des animations hors les murs est essentielle pour interpeller, intéresser les habitants, et les accompagner à pratiquer des activités de manière régulière. Cette médiation culturelle ne pourra pas se faire sans les structures et les associations, nombreuses sur Coutras, ni sans une réelle analyse des attentes des habitants qui permettra d'adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs. D'ici 2017, un « passeport jeune » devrait contribuer à cette objectif en proposant aux jeunes du quartier des activités de loisirs, sportives ou culturelles afin de leur faire découvrir le potentiel du tissu associatif local.

⁵ Accueil de loisirs sans hébergement

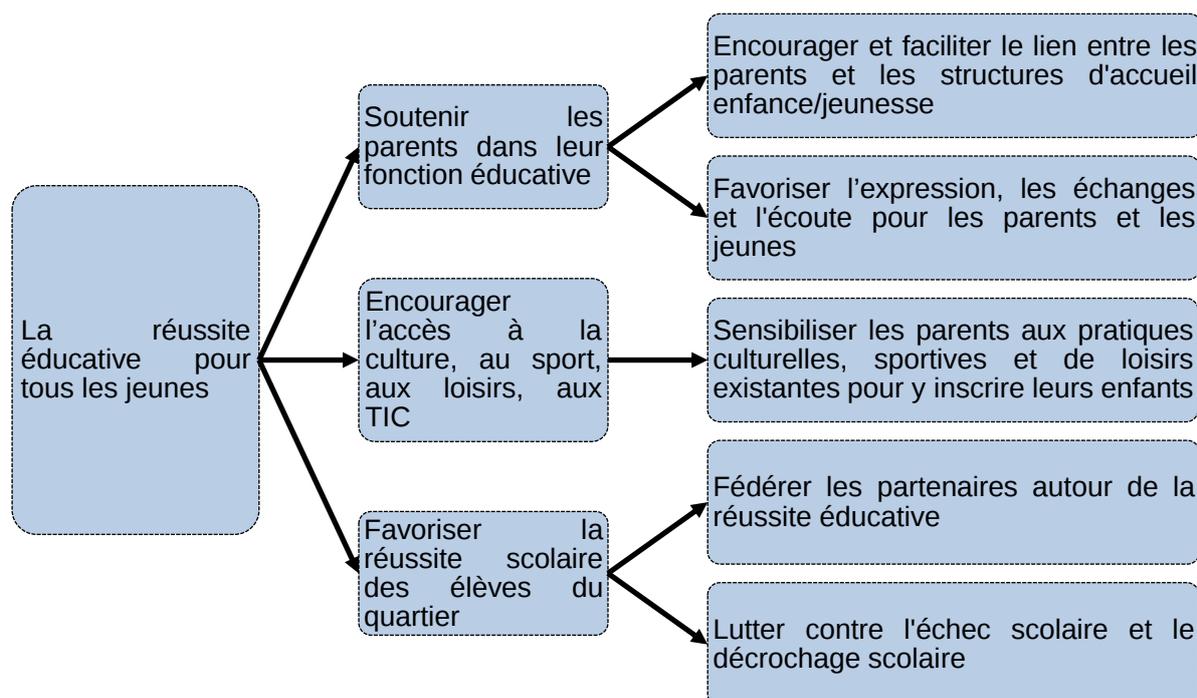
Pilier cohésion sociale – Volet éducation

La jeunesse représente une part importante de la population sur le Quartier du Centre⁶ : 21% est âgée de 0 à 14 ans et 13,1% de 15 à 24 ans, des taux bien supérieurs à ceux de Coutras et de La Cali comme détaillé ci-dessous :

	Part de la population de 0 à 14 ans dans la population	Part de la population de 15 à 24 ans dans la population
Quartier du Centre	21,0%	13,1%
Coutras	17,5%	10,6%
La Cali	18,6%	10,7%

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 conçoit la jeunesse comme une priorité transversale de l'action gouvernementale. Les Contrats de Ville doivent donc constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur les quartiers. Il est d'ailleurs préconisé d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents. Ainsi, le traitement et la résolution par anticipation des problèmes que peuvent rencontrer les 15/24 ans sera facilité.

Le cadre familial fragile repéré sur le quartier au travers de multiples indicateurs atteste de la nécessité d'accompagner la fonction parentale, le parcours scolaire des enfants jusqu'à leur formation professionnelle et de faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Cette intervention se décline ainsi dans le Contrat de Ville :



1. Soutenir les parents dans leur fonction éducative

L'une des interventions principales sur ce champ consiste à développer des temps d'échanges sociaux et éducatifs et améliorer l'accompagnement des parents. Ces temps d'échange doivent être rigoureusement concertés (REP⁷, CAF, IREPS⁸, associations de parents d'élèves, ...) et nécessitent préalablement d'identifier l'offre d'accompagnement aux familles et son niveau de visibilité. Il ressort de ce travail mené en 2015 que :

⁶ Source INSEE – Recensement de la population 2010 (seules données de référence publiées à ce jour pour le quartier)

⁷ Réseau d'éducation prioritaire

⁸ Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

- Le LAEP⁹ de La Cali était assez peu connu, c'est pourquoi un plan de communication a été mis en place et la fréquentation a aussitôt augmentée,
- Le REAAP¹⁰ porté par l'association Comme une graine est méconnu,
- Le Réseau Santé Social Jeunes devrait développer son activité sur le quartier au travers de groupes de parole, dont le 1^{er} sera organisé en 2016,
- L'Amicale Laïque habilitée par la Caf à porter le CLAS¹¹ devrait proposer aux parents un soutien dans leur rôle éducatif et organiser des sorties faisant participer les enfants et les parents.

Il conviendra de maintenir voire renforcer sur toute la durée du Contrat de Ville la visibilité des lieux d'échanges et l'organisation d'événements, avec pour objectif de capter de nouvelles familles. Ces rencontres sont également l'occasion de relayer des informations sur les activités périscolaires et extrascolaires organisées par la ville de Coutras et d'informer les familles sur les prestations sociales dont peuvent bénéficier leurs enfants (aide aux départs en vacances, accès gratuits aux loisirs, versement d'aides individuelles aux familles).

Afin de créer du lien entre les enfants et les institutions, la commune de Coutras a mis en place un « Conseil municipal des jeunes ». Cette instance leur permet de s'intéresser et de s'impliquer dans le développement des projets de leur ville tout en appréhendant le rôle et les missions d'une mairie. Son action porte actuellement sur la sensibilisation à la propreté et aux gestes éco-citoyens ou encore sur la création d'espaces et de moments de convivialité adaptés aux jeunes dans le centre-ville, dont fait partie l'aménagement en jeux du square Malraux.

2. Favoriser la réussite scolaire des élèves du quartier

La réussite scolaire des élèves tient, d'une part, à la coordination des partenaires pour la réussite éducative de l'enfant, prenant en considération la sphère familiale et les problématiques périphériques à la scolarité (santé, mobilité, accès aux loisirs, etc.). D'autre part, la réussite scolaire résulte d'une action de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire.

Durant l'année 2015, les services scolaires et la MDSI¹² ont observé une augmentation constante des problématiques familiales (violences intrafamiliales, problèmes psychologiques et d'attention...).

L'Education Nationale mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose au profit des quartiers prioritaires et des Zones d'Education Prioritaires dont Coutras fait dorénavant partie. Ce dispositif, coordonné par une personne recrutée en 2015 par l'Education Nationale, a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements du territoire qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Grâce à ce dispositif, la rentrée scolaire 2015-2016 a permis la création ou le maintien de classes comme suit :

- trois ouvertures de classe réparties dans les écoles Suzanne Lacore, Jean Elie Jambon et Henri Sauguet. Pour cette dernière, des travaux ont été réalisés par la commune pour créer une classe supplémentaire,
- une classe supplémentaire créée en 2014 à l'école Alice Delaunay a été maintenue.

De plus, les effectifs de chaque classe ont été réduits à 20 enfants par classe en moyenne ce qui facilite le travail du corps enseignant et l'accompagnement des élèves.

Deux établissements ont été équipés en matériel informatique (tableau interactif mobile, dix ordinateurs portables...), et le collège Henri de Navarre a été labellisé "Collège numérique" en 2016. Ce label touche 500 collèves sur 10 000 collèves français.

En matière d'accueil périscolaire, les activités ont été renouvelées afin d'ouvrir un large éventail aux enfants et leur faire découvrir différentes thématiques : éveil musical, danse afro, sport, théâtre,

⁹ Lieu d'accueil enfant parent

¹⁰ Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

¹¹ Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

¹² Maison départementale de solidarité et d'insertion

informatique, percussion, mosaïque et arts plastiques, ou encore lecture de contes. Ces activités gratuites sont proposées de 16h30 à 17h45. Les mercredis, des après-midi "découverte d'activités" sont organisées. Une réflexion est en cours sur les horaires de l'accueil périscolaire le matin et le soir, suite à la demande de certains parents travaillant à l'extérieur de Coutras. Une enquête sera réalisée en 2016 pour mieux cerner les besoins.

Par ailleurs, l'association Amicale Laïque, habilitée par la Caf à porter le CLAS devrait renforcer et étendre le dispositif d'accompagnement à la scolarité à tous les niveaux scolaires, et développer ses moyens d'intervention en trouvant plus de bénévoles et en palliant à la difficulté pour certaines familles à inscrire leur enfant dans cette action faute de moyen de transport.

Enfin, une des actions menées en 2015 par l'association « Les Petits Débrouillards » auprès des jeunes inscrits aux temps périscolaires, a consisté à organiser des rencontres entre les jeunes et des professionnels du quartier. L'objectif étant la découverte de métiers et l'ouverture des enfants sur de nouvelles perspectives « de futur métier » et ainsi lutter contre les stéréotypes ancrés au sein de certaines familles sur le devenir professionnel des filles particulièrement.

3. Encourager l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, aux TIC¹³

La réussite éducative passe aussi par la pratique d'activités, facteur de lien social et d'épanouissement : il conviendra donc de susciter l'intérêt des familles pour une pratique régulière d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

De nombreuses animations ont permis de faire évoluer les pratiques :

- le « collège ouvert » Henri de Navarre permet aux classes de CM2 et 6^{ème} de participer à des animations au collège pendant les vacances scolaires,
- L'action « sac à dos » en cours de réflexion vise à créer du lien entre les collégiens et les personnes âgées,
- les animations mises en place par la ville de Coutras associent les écoles primaires et le collège de Coutras,
- Le projet Icaps¹⁴ reconnu par l'OMS¹⁵, porté par l'IREPS a pour objectif d'intervenir auprès des collégiens pour favoriser l'accès à l'activité physique et la sédentarité. Le collège Henri de Navarre a été identifié comme étant le plus pertinent pour mener des actions autour de la santé des jeunes et de l'éducation physique,
- les animations pédagogiques réalisées pendant l'été 2015 par l'association « Les Petits Débrouillards » autour de l'initiation à la science. Un réel succès pour une activité de rue : 113 participants dont 94 issus du quartier prioritaire, qui permet d'assurer le renouvellement de l'action en 2016,
- L'action culturelle et sociale de l'association Bleu du Ciel autour d'ateliers d'échanges hebdomadaires avec des poètes, des écrivains et les habitants. Le travail remarquable de rencontre avec les habitants, portraits et évocations de leur vie dans cette ville. À travers les problèmes, les réussites, les désirs ou les projections dans l'avenir, tous les témoignages ont dessiné des axes forts : la mobilité, l'histoire de la ville, rapport entre urbanité et nature, l'identité de la ville, ses qualités, les pratiques artistiques, les aspirations personnelles. Cette action a mobilisé 15 habitants de Coutras, dont 9 issus du quartier. Le tournage du film est la synthèse de tous ces propos, montés sous forme de dialogue, des séances de tournage ont été organisées dans la ville, dans des cafés ou chez les habitants, entre le 7 et le 14 mars 2016. Les conversations familiales collectées à partir des ateliers ont été jouées par les participants eux-mêmes. Le film intitulé « J'appelle ça une conversation » a été projeté en public le 30 mars 2016, au cinéma de l'espace culturel Maurice Druon de Coutras,

¹³ Technologie de l'information et la communication

¹⁴ Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité

¹⁵ Organisation mondiale de la santé

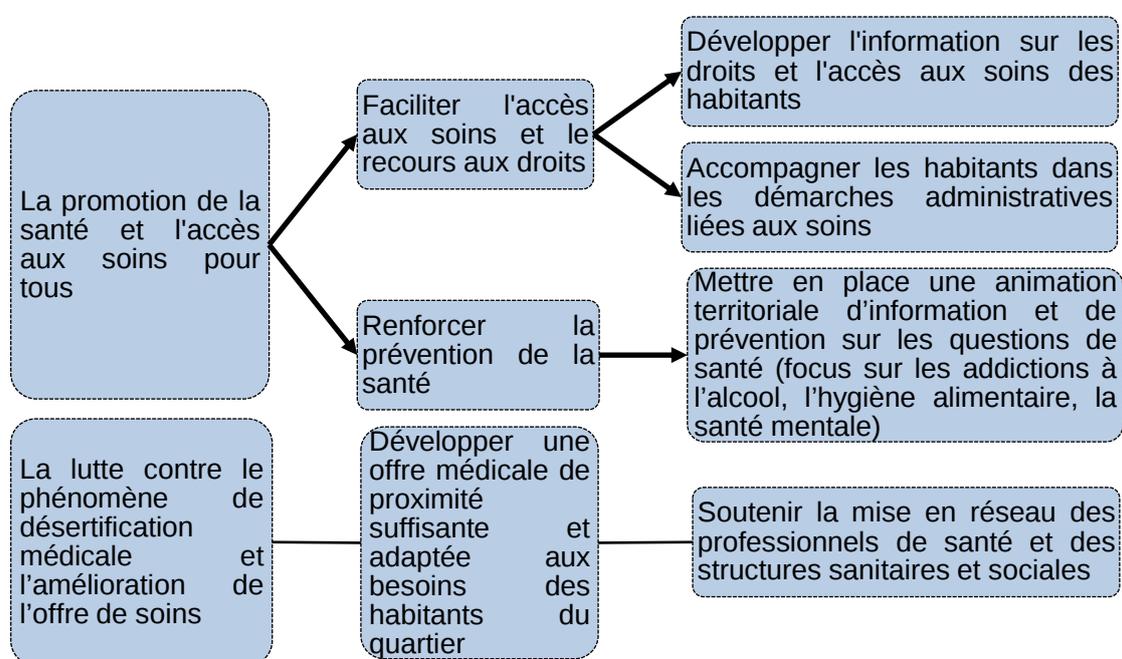
L'année 2015 aura été marquée par une plus grande implication de LEPI, situé dans un espace convivial au sein du quartier. Il convient de rappeler l'intervention au quotidien d'éducateurs spécialisés dont l'équipe est chargée de la prévention auprès des jeunes sur les secteurs de Guîtres, Coutras, Saint Denis et Abzac. LEPI a mis en place un chantier éducatif et à participé activement à la vie de quartier en portant « La fête des jardins » avec des jeunes en service civique encadrés par Unis-Cités.

Pilier cohésion sociale – Volet santé

Les acteurs de terrain intervenant sur le quartier prioritaire ont exprimé très largement que la promotion de la santé et l'accès aux soins étaient une réalité et touchaient globalement toute la population. Il peut être rappelé notamment :

- La multitude de problématiques auxquels est exposée la population : l'hygiène physique, l'éducation alimentaire, les addictions, etc,
- Un environnement défavorable : logements vétustes et insalubres, les besoins énergétiques (chauffage) sont volontairement non couverts faute de moyen, des activités professionnelles souvent physiques et à risque,
- La précarité des ménages qui les oblige, de fait, à placer la question de la santé après l'alimentation et le logement,
- Une offre de soins insuffisante en généraliste et spécialiste,
- Un accès aux soins jugé complexe pour une population rencontrant des difficultés de mobilité vers les professionnels hors de la commune, de compréhension des démarches administratives et financières en l'absence de recours aux droits en matière de santé.

En ce sens, trois orientations stratégiques ont été retenues :



1. Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits

Plusieurs structures présentes sur le quartier prioritaire assurent une mission d'information sur les droits en matière de santé : CCAS, RSSJ, MDSI, permanences de la CPAM, MSA, etc. Autant d'acteurs de proximité encore mal identifiés par certains habitants.

Un travail d'animation de réseau des acteurs, d'information auprès du public et de renforcement des acteurs sur le quartier devra être mené à partir de 2016.

2. Renforcer la prévention à la santé

La programmation d'actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé nécessite préalablement d'une part, d'analyser plus finement l'offre de santé présente sur le quartier et d'identifier les besoins avec les professionnels de santé, sociaux, d'insertion et éducatifs. Ce

diagnostic permettra, ensuite, d'organiser une animation territoriale avec ces mêmes partenaires et les habitants pour déterminer les modalités d'intervention en la matière.

En 2015, une action de sensibilisation à l'alimentation auprès du personnel de restauration scolaire a eu lieu. Organisé par l'IREPS, l'objectif était de former le personnel à proposer des repas adaptés aux enfants et à travailler aussi sur la posture professionnelle à adopter pendant ce temps de repas. Cette formation s'est révélée très satisfaisante.

Aussi, un travail a été engagé en 2015 sur la question de l'aide alimentaire : un état des lieux a été établi et a permis de faire ressortir la nécessité de mutualiser et d'élargir la distribution alimentaire par le biais d'une épicerie sociale et solidaire. Ce projet autour duquel de nombreux partenaires se sont mobilisés se poursuivra en 2016 dans sa phase opérationnelle.

De plus, cette démarche partenariale s'est concrétisée en 2015 par l'organisation d'ateliers cuisine portés par le CCAS de Coutras en collaboration avec le Conseil Citoyen et d'autres associations locales. Destinés aux habitants du quartier prioritaire souhaitant marier plats équilibrés et petits budgets, ces ateliers rencontrent leur public et seront par conséquent poursuivis en 2016.

3. Développer une offre médicale de proximité suffisante et adaptée aux besoins des habitants du quartier

Coutras est identifié comme « zone fragile » au titre du SROS¹⁶ établi par l'ARS¹⁷. Le SROS est un outil d'adaptation de l'offre de soins aux besoins réels de la population, fixant les grandes orientations stratégiques de l'évolution de l'offre de soins. Or, il est indispensable de permettre un accès aux soins de proximité.

Aussi, suite aux différentes rencontres mise en place en 2015 avec l'ARS, l'ordre des médecins, l'Hôpital de Libourne et la commune, un projet de création d'un centre de santé a été identifié comme pouvant répondre à cet enjeu de lutte contre la désertification médicale. Cette structure permettra d'offrir des prestations médicales de proximité, suffisantes et adaptées aux besoins des habitants du quartier prioritaire. La particularité d'un centre de santé est de recevoir des médecins salariés et du personnel pluri professionnel « psychologue, diététicien, orthophoniste ... ». La commune a d'ailleurs fait l'acquisition du centre Laënnec « ancien centre médical » pour y installer en 2016-2017 en partenariat avec l'hôpital de Libourne, le centre de santé.

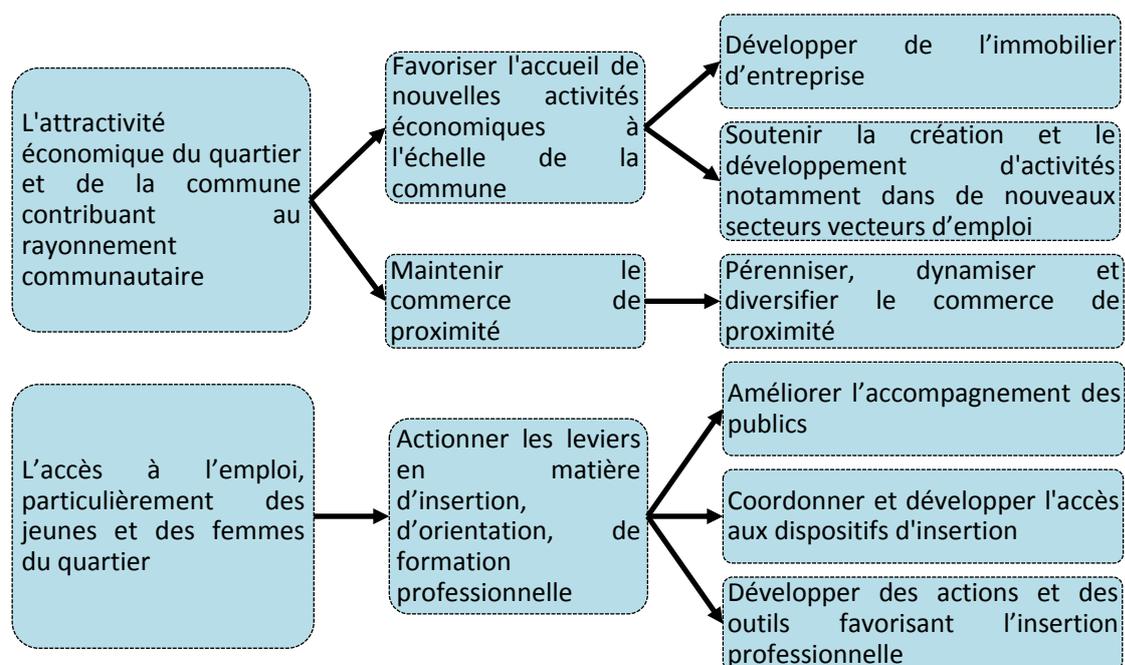
¹⁶ Schéma Régional d'Organisation des Soins

¹⁷ Agence Régionale de Santé

Pilier développement économique et emploi

L'objectif de ce pilier de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est d'une part de promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité territoriale. Il consiste d'autre part à lever les freins à l'emploi des femmes et des jeunes en priorité par le renforcement de la formation professionnelle et l'accompagnement individuel.

La déclinaison sur le quartier repose sur 2 objectifs stratégiques pour le volet développement économique et 1 objectif stratégique général pour le volet emploi :



1. Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques

Le quartier prioritaire de Coutras a l'avantage d'être un quartier de centre-ville avec une réelle mixité fonctionnelle : logement, offre commerciale, équipements et services publics, gare ferroviaire, proximité d'axes routiers majeurs. De plus, second pôle économique de La Cali, Coutras dispose d'un foncier à vocation économique disponible sur ses zones d'activités et éventuellement mutable en centre-ville pour accueillir des bureaux.

De par la stratégie d'accueil d'entreprises conduite sur le territoire communautaire, La Cali a accompagné l'installation en 2015 d'un tiers-lieux sur Libourne et sur Coutras, au sein du quartier prioritaire. Dans cet espace, des travailleurs indépendants et télétravailleurs partagent un local et du matériel. Cette proximité leur permet d'échanger sur leur projet respectif, d'élargir leur réseau et de créer des passerelles voire des partenariats. Dans cette continuité, La Cali a décidé en 2015 de programmer une étude de faisabilité et d'opportunité de dispositif d'accompagnement et d'hébergement de créateurs d'entreprises qui sera menée en 2016.

Aussi, le développement économique du quartier et de la commune devra privilégier une approche inclusive, c'est-à-dire, être le fruit d'un accompagnement renforcé des résidents du quartier dans la création de leur propre activité, par le déploiement d'une offre de services générale (information, orientation, accompagnement). Ces services devront être structurés à l'échelle communautaire par La Cali, les chambres consulaires et les opérateurs spécialisés en la matière ainsi que par la mise en œuvre d'actions spécifiques d'accompagnement de proximité pour les habitants du quartier.

C'est en ce sens que deux actions collectives ont été soutenues en 2015 dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville, mais dont les résultats interrogent. En effet, l'action d'accompagnement de

l'ADIE¹⁸ dédiée aux jeunes n'a mobilisé qu'une personne du quartier sur 9 participants, et celle de Coop'Alpha/Coop'Bât 1 seule personne sur 28 bénéficiaires.

La création d'activité dans les quartiers prioritaires est complexe à mener. De manière générale, la mobilisation des habitants est très difficile mais la création requiert aussi une certaine sensibilité à l'entrepreneuriat, un niveau de compétences et d'estime de soi. La proposition d'une offre de service de droit commun ou d'actions spécifiques en 2016 devra permettre de lever ces freins.

2. Maintenir le commerce de proximité

L'offre commerciale du quartier repose sur une offre sédentaire et non sédentaire (marché bihebdomadaire couvert et non couvert), qui toutes deux profitent d'une zone de chalandise au-delà du seul périmètre de la commune. Pour autant, une stratégie d'attractivité commerciale doit être élaborée pour :

- maintenir l'offre existante notamment en accompagnant la transmission/reprise d'activité,
- accompagner l'implantation de nouvelles activités dans les locaux vacants,
- veiller à la diversification de l'offre,
- assurer une attention particulière aux linéaires commerciaux dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville, tout particulièrement sur le quartier gare.

Cette orientation n'ayant pas été retenue comme prioritaire dans le Contrat de Ville, aucune programmation n'a été faite en 2015. La seconde moitié du Contrat de Ville pourrait être consacrée à mener une réflexion sur la stratégie à définir.

3. Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation et de formation professionnelle

En l'absence de données relatives au taux de chômage sur le quartier, nous pouvons tout de même constater que ses habitants sont fortement touchés par le chômage sachant que le quartier :

- représente 15,1% de la population légale de la commune en 2013,
- compte potentiellement plus d'actifs : 58.5% de la population du quartier est en âge de travailler en 2010 (15-59 ans) contre 53.6% sur la commune,
- il regroupe pour autant 22,6% des demandeurs d'emploi de la commune en décembre 2014, et la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (catégorie ABC) est supérieure sur le quartier 24.5% contre 22.3% sur la commune, elle-même bien au-dessus du niveau de La Cali (18.4%) au 1^{er} trimestre 2015.

L'insertion professionnelle des habitants du quartier apparaît particulièrement complexe alors même que les acteurs de l'accompagnement sont présents au sein du quartier. Le manque de visibilité de ces structures, de connaissance sur leur rôle et d'isolement volontaire vis-à-vis de ces dispositifs d'accompagnement avait été identifié. C'est pourquoi plusieurs actions en 2015 ont permis d'apporter une réponse à cette problématique :

- l'ouverture d'une antenne Pôle Emploi sur le quartier,
- le repérage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant une RQTH¹⁹ par Cap'Emploi,
- la remobilisation des publics éloignés de l'emploi et absents des dispositifs d'accompagnement par le biais d'ateliers collectifs,
- la mobilisation et socialisation d'un public féminin en vue d'engager une démarche d'insertion professionnelle.

Le projet phare du Contrat de Ville de Coutras vise d'ailleurs à rendre plus visible les partenaires de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation en les réunissant au sein d'un espace dédié au cœur du quartier de la gare et à la mise en réseau des partenaires par la territorialisation souhaitée du Service Public de l'Emploi. Ce projet d'envergure sera défini en 2016.

¹⁸ Association pour le droit à l'initiative économique

¹⁹ Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

Par ailleurs d'autres actions ont permis de lever plus spécifiquement des freins à l'emploi :

- la réalisation d'un reportage photos par un groupe de jeunes sur des entreprises locales pour découvrir des métiers, le monde de l'entreprise et faciliter la relation du jeune à l'entreprise,
- la création d'une auto-école sociale et solidaire permettant à des publics en voie d'insertion professionnelle de passer le code de la route et/ou le permis de conduire et ainsi faciliter l'accès à des emplois, formations, stages. Cette action répond à une problématique prégnante sur le territoire et à une demande forte : c'est pourquoi il conviendra de la maintenir sur toute la durée du Contrat de Ville en y allouant les moyens nécessaires.

Pour autant, bien d'autres actions de lutte contre les freins à l'emploi devront venir compléter la programmation sur toute la durée du Contrat de Ville notamment sur l'alphabétisation, l'outil informatique, les codes de l'entreprise, etc, ou encore des actions de repérage/mobilisation de public, généralement féminin et jeunes.

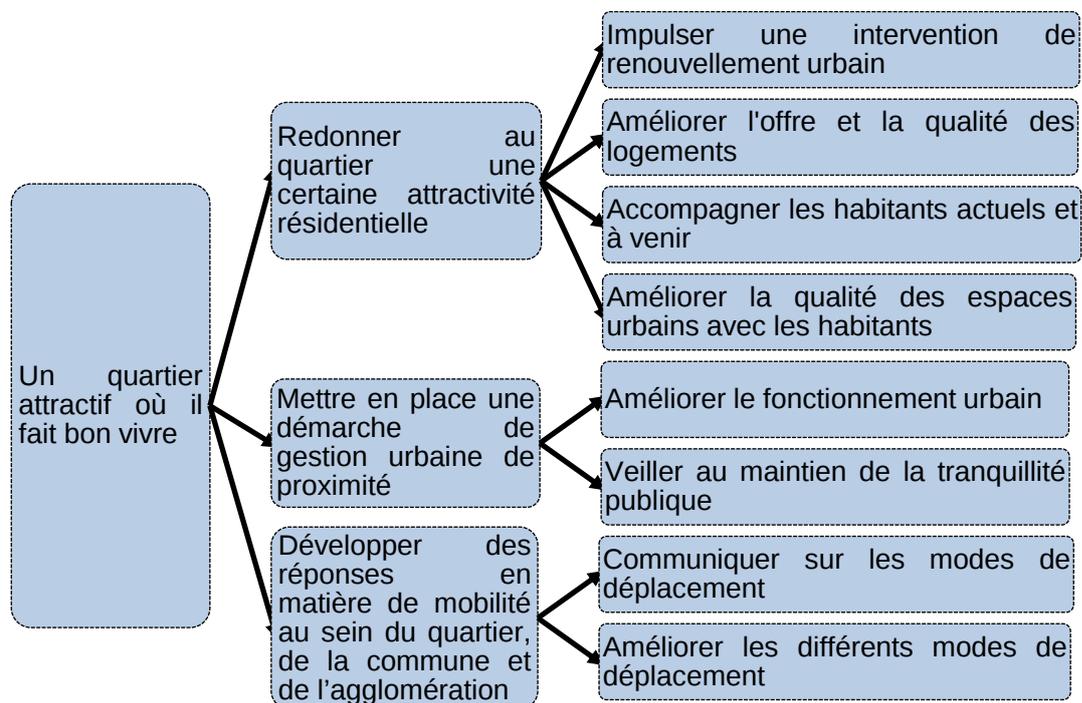
De plus, une attention plus particulière devra être portée aux leviers d'accès à l'emploi mobilisables et sur lesquels il conviendra de mieux communiquer auprès des publics concernés et des entreprises locales : clause d'insertion sociale, contrats aidés (en s'appuyant notamment en 2016/2017 sur la mise en œuvre de la charte départementale Entreprises et Quartiers).

Pilier habitat, cadre de vie et tranquillité publique

Le pilier habitat - cadre de vie - tranquillité publique vise à répondre à un enjeu majeur qui est celui de l'attractivité du quartier pour en faire un espace de vie de qualité et pleinement intégré à son unité urbaine. Il est nécessaire de préciser que cette attractivité a des leviers multiples et que le cadre d'intervention défini dans les précédents piliers y contribue notamment au travers de la diversification de l'offre de services et d'équipements, de la revitalisation de l'offre commerciale, du renforcement du tissu économique, source d'emploi.

Les orientations fixées dans ce pilier porteront sur l'amélioration de l'habitat et une offre résidentielle garantissant une mixité sociale du quartier ainsi que sur le maintien de la tranquillité des habitants par une politique de sécurité et de prévention de la délinquance adaptée aux spécificités du quartier. De plus, l'ouverture du quartier sur son agglomération en termes d'accessibilité devra être traitée.

Ces 3 orientations seront déclinées sur le quartier comme suit :



1. Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle

Le Contrat de Ville préconisait d'impulser une dynamique de rénovation urbaine, visant :

- d'une part, une intervention sur le logement collectif et individuel, public et privé afin de résorber le mal logement sur le quartier, de diversifier l'offre de logement permettant de conduire au mieux la mixité sociale indispensable dans les quartiers prioritaires et de favoriser ainsi les parcours résidentiels sur le quartier,
- d'autre part, une intervention sur les espaces urbains dont l'enjeu est de leur donner un rôle nouveau : un lieu de vie, fonctionnel, créateur de lien social et de « mieux vivre » au sein de son quartier.

Durant l'année 2015, le Département de la Gironde a poursuivi l'étude pré-opérationnelle de réaménagement du centre-bourg de Coutras qu'elle avait engagée en 2013. La phase 2 de l'étude aura permis de dégager les enjeux de revitalisation et le schéma d'orientations urbaines et sociales pour le quartier gare, retenu comme secteur d'étude par la municipalité. Par ailleurs, La Cali a arrêté en décembre 2015 son PLH²⁰ dans lequel une action est spécifiquement dédiée à l'accompagnement des projets de requalification des centres anciens des communes pôles. Ce partenariat commune de

²⁰ Programme local de l'habitat

Coutras/La Cali se mettrait en place en 2016 afin d'envisager une gouvernance et une méthodologie d'intervention en matière de renouvellement urbain.

Concernant l'habitat privé, La Cali a engagé depuis 2013 un ²¹« PIG Habiter Mieux » pour l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie. La convention cadre 2013-2018 signée notamment par l'Anah²², le Département de la Gironde et la Caf a fait l'objet d'un avenant en 2015 intégrant la possibilité de financer des travaux de réhabilitation auprès de propriétaires bailleurs et ainsi de résorber le parc locatif privé indigne. En 2015, sur Coutras ce sont 11 dossiers de rénovation par les propriétaires occupants et 2 par les propriétaires bailleurs, dont 1 sur le Quartier du Centre, qui ont été subventionnés. Ce bilan permet de reconnaître l'intérêt d'un tel dispositif financier sur le territoire mais aussi la nécessité d'informer et d'accompagner les propriétaires du quartier pour le mobiliser. Il faudra veiller à faire de même pour la subvention instaurée en 2015 par la commune de Coutras pour aider à la réalisation de travaux et le conventionnement social du logement.

En 2012, 84,3% des ménages vivant sur le quartier prioritaire sont locataires alors que le parc locatif public représente seulement 288 logements. Nous pouvons estimer que le parc locatif privé joue un rôle de parc social sur le quartier comme cela a été constaté à l'échelle de La Cali.

L'enjeu de développement de l'offre en logement social sur La Cali, par une répartition territoriale, a été décliné en objectifs annuels pour chacune de ses communes membres, tel que précisé dans le PLH. Aussi, la commune de Coutras devra prévoir la création de 38 logements sociaux par an de 2016 à 2021. Elle a engagé, dès 2015, de multiples rencontres avec des porteurs de projets : deux engagements concrets de 20 et 45 logements, respectivement portés par un investisseur privé et Gironde Habitat.

Au-delà de l'offre en logement social, les partenaires remarquent un manque d'accès à l'information et aux droits sur cette offre. Ce constat reconnu aussi à l'échelle nationale s'est traduit dans l'article 97 de la loi ALUR de mars 2014 par une volonté de simplification de gestion de la demande. En effet, un nouveau rôle y est donné aux EPCI disposant d'un PLH approuvé et d'un quartier prioritaire.

Ainsi, La Cali devra organiser la gestion de la demande de logement et les attributions afin de favoriser la mixité sociale sur son territoire, tout particulièrement sur le quartier prioritaire. Cette nouvelle mission se mettra en œuvre en 2016-2017. La Cali organisera une Conférence Intercommunale du Logement qui servira à l'élaboration de la convention de mixité sociale. Cet engagement a été inscrit dans une fiche action du PLH approuvée arrêté en avril 2016.

Enfin, concernant la place de l'habitant dans le projet urbain du quartier, celle-ci s'articulera autour de la participation du Conseil Citoyen, des associations de locataires et de tous habitants volontaires. En 2015, ces représentants ont participé à plusieurs diagnostics en marchant, qui consiste à déambuler dans le quartier et à relever ses atouts et ses faiblesses. D'autres modes de participation (rencontres, débats) pourront être envisagés ; il conviendra de les définir en temps voulu.

2. Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité

Le maintien et l'amélioration du cadre de vie passe aussi par une gestion urbaine de proximité visant à assurer une prise en compte quotidienne des problématiques soulevées par les résidents, en vue d'améliorer leurs usages du quartier, leur sécurité, leur tranquillité et de favoriser ainsi la qualité de vie.

Sur le champ de la sécurité routière, l'Etat a organisé en 2015 par le biais de la Gendarmerie des actions de prévention auprès du grand public qui ont vocation à être renouvelées chaque année.

La Cali organise chaque année des stages de prévention auprès des classes de 6^{ème} au collège pour les sensibiliser aux dangers de la route, notamment aux risques liés au ramassage scolaire, et les encourager à adopter des comportements plus sûrs.

²¹ Programme d'Intérêt Général

²² Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat

En 2015, la commune de Coutras a créé deux postes d'ASVP²³ qui ont pris leurs fonctions au 1^{er} janvier 2016. Ces ASVP assurent des missions variées conjointement à la police municipale en travaillant à pied ou à vélo, au plus près de la population. Ils peuvent contrôler la propreté du centre-ville comme les quartiers excentrés, et sont à l'écoute des Coutrillons. Ils assurent également la surveillance des bâtiments communaux ou encore le contrôle des stationnements. Enfin, les ASVP sont présents aux entrées et aux sorties d'école.

Face à un accroissement des incivilités sur la commune (dépôts sauvages, déjections canines, stationnements dangereux, détériorations...), la municipalité a décidé de renforcer encore en 2016 sa police de proximité, avec l'accueil de jeunes en mission de service civique (4 au total, recrutés tout au long de l'année). Leur mission consiste à faire de la médiation auprès des habitants à l'aide de différents dispositifs comme la mise en place d'animations dans le cadre du Plan propreté ou de la sécurité routière, la sensibilisation des différents quartiers au dispositif « voisins vigilants » ou encore la prévention routière auprès des écoliers de communes.

S'agissant de l'amélioration du fonctionnement urbain, plusieurs problématiques ont été relevées dans le Contrat de Ville : « Le centre-ville de Coutras est qualifié de "peu lisible" en termes de circulation et de continuité dans les parcours (ex: carrefour routier au niveau de la gare dangereux), de localisation des équipements et services (manque de signalétique) et d'embellissement (ex: fleurissement, mobilier urbain)". Le franchissement des voies ferrées, identifié comme un lieu à risque, a fait l'objet en 2015 d'échanges entre la commune et RFF/SNCF pour traiter de la faisabilité d'une passerelle piétonne. Ce projet n'étant pas réalisable, la commune songe à réaménager le tunnel afin d'améliorer et sécuriser l'accès des piétons.

3. Développer des réponses en matière de mobilité au sein du quartier, de la commune et de l'agglomération

Si le quartier prioritaire présente certains atouts d'une centralité urbaine, au cœur d'un espace communautaire semi-rural, il n'en est pas moins nécessaire de rendre le plus mobile possible ses résidents vers le reste de l'agglomération. Aussi, il sera nécessaire d'améliorer l'information sur les modes de déplacements, les modalités afférentes et les droits mobilisables par certains pour y accéder.

En 2015, la mairie de Coutras a entamé un travail sur un plan de mobilité et de signalétique.

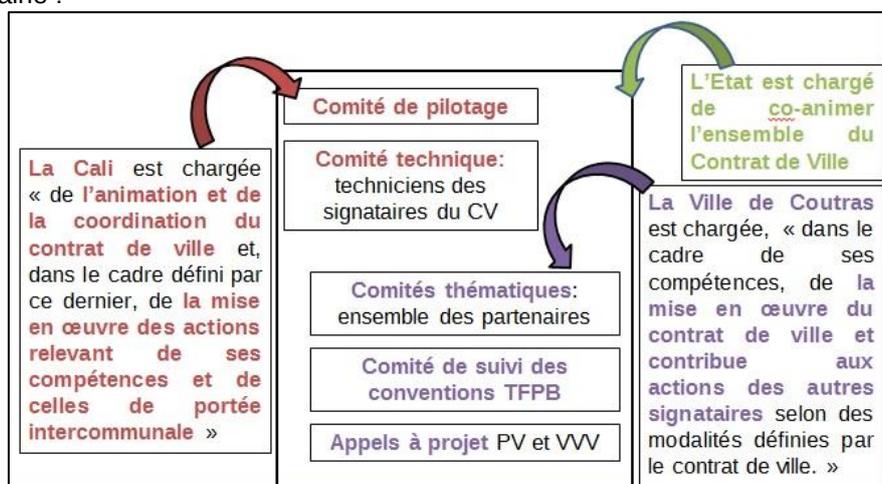
De plus, il sera nécessaire de mener une réflexion sur le déploiement de l'offre ferroviaire et de transports publics routiers.

²³ Agent de surveillance de la voie publique

1. Une gouvernance qui se structure progressivement

Le Contrat de Ville structure également le cadre d'intervention de l'ensemble des signataires. En outre, il est complété par des conventions thématiques annexées ou en cours de l'être : convention d'utilisation d'abattement de la TFPB, convention de mixité sociale, pacte territorial de solidarité, charte entreprises & quartiers entre autres. La mise en œuvre du Contrat de Ville implique donc une animation et une coordination des acteurs concernés ainsi que des dispositifs complémentaires.

Piloter le Contrat de ville de Coutras, au titre de la géographie prioritaire, est une nouvelle mission pour La Cali ainsi que pour la commune de Coutras. Aussi, un pilotage étroit entre les deux collectivités et l'Etat a été privilégié au lancement de la démarche en octobre 2014. Le schéma organisationnel ci-dessous rappelle la répartition, aujourd'hui effective, des rôles entre l'Etat, La Cali et la commune de Coutras tel qu'ils sont prévus dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :



Extrait de la présentation du comité de pilotage du 23 juin 2016

L'Etat veille au respect du cadre réglementaire relatif à la Politique de la Ville, notamment sur la mise en œuvre opérationnelle des annexes du contrat, et accompagne la déclinaison des conventions ministérielles à l'échelle des quartiers. De plus, l'Etat co-pilote le Contrat de Ville dans sa phase opérationnelle au travers le lancement d'appels à projet et de son soutien aux projets structurants.

La Cali, outre la coordination et le pilotage de projets relevant de sa compétence, assure une mission de pilote stratégique du Contrat de Ville. Elle coordonne ainsi les signataires autour d'une réflexion partagée, de laquelle découle une stratégie d'intervention renforcée pour le quartier prioritaire. La Cali veille à ce que les évolutions de la situation des habitants et de leur cadre de vie soient prises en compte pour adapter, le cas échéant, avec les signataires la stratégie initialement prévue.

La commune de Coutras s'assure de la mise en œuvre de la programmation d'actions, dont celles relevant de ses compétences, et met en réseau les acteurs de terrain au profit d'une action toujours plus efficiente. Elle assure, de par sa proximité, un lien étroit avec les habitants et leur représentant : le Conseil Citoyen.

2. Une communication à améliorer

Les partenaires du Contrat de Ville ont évoqué au terme de l'année 2015 :

- un manque de mobilisation des publics sur de nombreuses actions ; ce qui interroge sur les modalités de communication à privilégier,
- un manque d'information sur la programmation des actions auprès des structures présentes sur le quartier et des partenaires signataires.

Ces points feront l'objet d'une réflexion commune entre les signataires du Contrat de Ville afin d'apporter des améliorations dès 2016.

Partenaires signataires du Contrat de Ville « Quartier du Centre »



ANNEXE 1

Compte rendu des comités thématiques – mars 2016

Légende couleur :

Programmation "appel à projet 2015"	Programmation "droit commun"	Programmation de structuration	Programmation « appel à projet » 2016
---	---------------------------------	-----------------------------------	---

Pilier cohésion sociale –Volet social, culture, sport, loisirs

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Porteur	Phasage calendrier CV			Bilan 2015	Programmation 2016	Observations complémentaires
					2015/2016	2017/2018	2019/2020			
Développement du bien-être et du mieux-vivre ensemble au sein du quartier	Lutter contre la précarité et l'isolement des habitants du quartier, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées	Encourager et développer la participation citoyenne	1 / Accompagner l'autonomisation du Conseil Citoyen	Etat, La Cali, Commune				Constitué en association depuis juin 2015, le Conseil Citoyen, compte 30 représentants du quartiers 21 habitants et 9 représentants des acteurs locaux. Parité homme/femme respectée. Il se réunit en séance plénière chaque mois et participe activement sur de multiples temps de travail partenariaux : épicerie sociale et solidaire, diagnostics en marchant, ... Le Conseil Citoyen a aussi rencontré de nombreux acteurs locaux pour mieux appréhender leur rôle et se faire le relais de l'information auprès des habitants	Mise en place en 2016 de 2 actions: Création d'un mini-journal et organisation d'une journée d'accès aux pratiques sportives et culturelles (voir ci-dessous), et poursuite de l'implication du Conseil Citoyen dans le travail partenarial	Suite à des démissions de membres(déménagement, nouvel emploi...), et pour qu'il n'y ait pas d'essoufflement dans la dynamique portée par ce CC, une mise en place d'une campagne de recrutement est proposée aux habitants du quartier,
			Mini journal	Conseil Citoyen					Informers les habitants sur les actions du contrat de ville, et parole libre des habitants	
		Développer l'expression de la solidarité	2 / Développer les jardins partagés et leur animation ouverts à tous – Les jardins collectifs des Brûlons en fête	LEPI				Animation mise en place par des jeunes en Service Civique Volontaire (opérateur : Uniscité - Dispositif porté par le Département avec le concours de l'Europe / FSE) en partenariat avec la ville et les associations locales. La participation de 200 personnes dont environ 130 issues du quartier même des Brûlons démontre l'intérêt de lien social et intergénérationnel.	Une action sera reconduite en partenariat avec la ville porteuse du projet	Le CC s'est proposé pour un partenariat
			Mission H : être humain, vivre ensemble	Les Petits Débrouillards					Sous réserve ,en attente de cofinancement	Par son intérêt pour la ville de Coutras l'association souhaite mettre en place cette action par le biais de ses propres recherches de co financement
		Développer l'animation sociale du quartier	Les jardins partagés des Brûlons en fête	LEPI					Pour poursuivre la dynamique de la fête des jardins organisé 2015, LEPI portera une action autour des jardins.	Partenariat avec les bailleurs sociaux
			3 / Créer un lieu d'animation sociale (espace de vie sociale ou centre social)	Esprit de solidarité				Dans le cadre du projet d'épicerie sociale et solidaire, un Espace de Vie Sociale (EVS) pourrait y être adossé. Les partenaires dont le Conseil Citoyen sont d'ores et déjà mobilisés par le CCAS autour de ce projet global.	Dans le cadre d'un projet en faveur d'une Epicerie Sociale et Solidaire, un lieu d'animation ou vie sociale peut s'envisager. Actuellement Il est projeté de trouver un local par la mairie.	Le CCAS indique que l'ESS devra être portée en asso indépendante (Esprit de solidarité – créée en 2016). Un travail autour des recherches de financement est en cours pour supporter les coûts d'un tel projet.
			Fête des jardins	Commune					Après le succès de l'année dernière, reconduction de cette journée sera portée par la Ville avec un appel aux moyens humains pour coordonner l'action. Il est nécessaire de mobiliser des partenaires (dont les bailleurs sociaux)	Partenariat envisagée avec les bailleurs sociaux

			Le Shaker / La Fabrik à Déclik	Osons Ici et Maintenant					- Action qui vise à mobiliser des jeunes autour de leur propre diagnostic de territoire, à en débattre pour formuler des idées d'actions et à les partager lors d'un temps fort à l'échelle régionale.- Amener sur un territoire une dynamique d'innovation sociale et environnementale ; - Favoriser l'émergence de projets à impact positif au niveau local ; - Mobiliser les jeunes à suivre la suite du parcours innovant	
			4 / Mettre en place un « Rendez-vous des droits » sociaux	CAF				Action non mise en place en 2015, reportée		
		Soutenir les démarches nécessaires à la vie quotidienne	5 / Mettre en place des permanences d'information juridique	Infodroits				Permanences mises en place, au sein de la Maison des Services Publics, pour informer et orienter sur des aides juridictionnelles et aider à la rédaction de courriers. 14 bénéficiaires hommes du QPV.	Renouvellement de l'action (voir ci-dessous)	Un des points positif de cette action reste la mission de prévention qui a permis de palier à la méconnaissance des textes de lois relatifs au statut de citoyen...
			Mettre en place des permanences d'information juridique	Infodroits					Renouvellement de l'action avec 22 permanences de 2h et 4 rendez-vous de 30 minutes,	
			Coup de Pouce (atelier de lutte contre la fracture numérique)	Imagin'actions					Mise en place d'ateliers autour du numérique	
			6 / Développer des permanences d'un Point d'Accès au Droit	La Cali				PAD est porté par La Cali et mis en place sur Libourne en 2015		Permanences du PAD sur Coutras toujours envisagés pour 2017
Permettre un égal accès pour tous à la culture, au sport, aux loisirs	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs		7 / Mettre en place une politique tarifaire spécifique	Commune				Service Enfance et Jeunesse de La Cali : une politique tarifaire progressive existe déjà au sein des ALSH. Pour ce qui concerne les Points Jeunes, l'adhésion est à 1€ symbolique par an. Les activités stages/sorties sont à un tarif unique faible, les séjours sont quant à eux depuis 2015 à un tarif dégressif en fonction du QF (3 tarifs contre 1 précédemment). Le tarif est aussi dégressif en fonction du QF pour l'accès aux structures enfance et petite enfance.	La Cali a adhéré au programme VACAF qui permettra aux familles de bénéficier d'aide en fonction de leur QF sur les activités de loisirs proposées par La Cali.	
			8 / Mettre en place un passeport découverte culturel ou sportif	Commune					Pour offrir de l'activité à moindre coût aux habitants, le Passeport Culture Sport devrait se mettre en place à la rentrée 2016	
			9 / Développer des animations autour du livre et de la lecture	Commune				De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre à destination des enfants et des jeunes. Aussi bien sur les temps scolaires et extrascolaires (animations autour des jardins, lectures pour les tous petits, expos photos, cafés des livres et animations lors de la fête des jardins...)	Projet de fête de la médiathèque (vide grenier), possibilité de venir vendre ses livres...	Il est difficile de savoir la provenance des habitants. En effet malgré le suivi des abonnés, il reste des usagers non inscrits

			10 / Construire un city-stade	Commune				Action réalisée et devenue un lieu de vie.	Projet de mise en place d'actions d'animation autour de ce lieu.	
			Boîtes "livres services"	Commune (médiathèque)					5 boîtes à livres seront réalisées par les élèves de SEGPA du collège et implantées d'ici fin 2016 (3 dans le QPV et 2 au collège).	Proposition de partenariat de LEPI et de Lamicale Laïque sur la fabrication des boîtes. Il pourrait être demandé aux bailleurs de financer du mobilier urbain dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB. Secteurs identifiés : Gare, Centre Culturel, Aire de jeux. Le CD33 se satisfait de la mobilisation des jeunes au travers du collège et rappelle la nécessité d'animer ces boîtes (Médiathèque + CDI a priori)
			Ecoles des sports dans les quartiers prioritaires en direction 12/17 ans	Commune (service des sports)					L'objectif est d'offrir chaque mercredi après-midi des activités sportives gratuites et d'orienter les jeunes vers les clubs (faire connaître toutes les actions sportives qui existent déjà sur la commune) Pour pallier à la problématique de transport il sera mis en place un accompagnement par le biais d'un minibus.	Pour repérer les jeunes, les animateurs s'appuieront sur le CC et LEPI. Information qui peut être passé aux bailleurs.
			Coutras à travers les siècles (spectacle en plein air)	Le théâtres des Deux rivières					Solliciter les habitants pour construire avec eux un spectacle sur l'Histoire de Coutras.	La question de la mobilisation est là aussi prégnante.
			Journée accès aux pratiques sportives et culturelles pour les habitants QPV	Conseil Citoyen					Nécessité de mobiliser les assos pour interagir avec la population. Mobilisation des habitants et des associations locales autour d'un moment festif "	
			Regards sur Coutras	Collectif API					Projets photos : ville en image et exposition dans la ville	

Pilier cohésion sociale - Volet éducation

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Actions	Porteur	Phasage calendrier CV			Bilan 2015	Programmation 2016	Observations complémentaires
					2015/2016	2017/2018	2019/2020			
La réussite éducative pour tous les jeunes	Soutenir les parents dans leur fonction éducative	Encourager et faciliter le lien entre les parents et les structures d'accueil enfance/jeunesse	17 / Développer les temps d'échanges sociaux et éducatifs avec un accompagnement des parents vers ces temps	Commune					Temps d'échange autour du partenariat Politique de la Ville et le Réseau Education Prioritaire	Action en cours de coordination entre la Politique Ville et le Réseau Education Prioritaire
			18 / Développer les structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse	La Cali				Projet d'extension de la halte-garderie et de la crèche : un seul bâtiment pour un pôle multi-accueil avec augmentation de 3 places soit une capacité totale de 29 places. De plus, réflexion menée par l'association qui gère ces structures autour des besoins des familles et de l'offre de service à adapter (accueil sur temps court/réponse rapide). Un bureau d'étude a été missionné.	Définition en 2016 des modalités de réalisation des travaux qui sont programmés pour 2017	Actuellement 16 places en crèche et 10 en Halte-garderie. L'asso Eveil de l'enfant gère la structure et accompagne l'évolution du projet d'établissement. Mise en place d'une MAM(Maison des Assistantes Maternelles). Initiative privée. Question sur l'adaptation aux horaires de train qui entraîne un élargissement des amplitudes horaires et une coordination des horaires crèches/halte-garderie à ceux de l'accueil périscolaire.
		Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes	19 / Mieux communiquer et renforcer la visibilité des lieux d'échange	Commune				Concernant le Lieu d'Accueil Enfant/Parent , un manque de visibilité/lisibilité de cette structure apparaissait. Pour palier à cela une action de communication autour du LAEP a été menée par La Cali en novembre 2015 : création d'une plaquette de communication et présence de la structure sur la "Semaine de la Petite Enfance". Ces actions ont permis d'améliorer le taux de fréquentation de la structure (36 familles en 2015, 2/3 de mamans et 1/3 de papas, enfants entre 0 et 6 ans).	Veille à avoir sur la capacité d'absorption des demandes des familles, risque identifié de manque de place si la demande continue à augmenter	2 grandes problématiques rappelées par les partenaires: - jeunes enfants (- 6 ans) manquent de vocabulaire et présentent une faible motricité : le LAEP peut permettre d'identifier et d'accompagner les familles sur ces difficultés, - les jeunes adolescents deviennent un public de plus en plus difficiles: cas de "tyrans" au collège. LEPI accompagne sur Coutras certains jeunes dès 11 ans et le RSSJ rappelle qu'il peut proposer des rencontres aux familles en difficultés avec leurs adolescents.
	Encourager l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, aux TIC	Sensibiliser les parents aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs existantes pour y inscrire leurs enfants	20 / Développer les relais de l'information sur les activités auprès des parents	Commune				Actuellement l'information est véhiculée par les moyens de communication de la mairie : facebook, magazine "Coutras votre ville", site internet, établissements scolaires, les associations, les structures municipales...	Le Conseil Citoyen organise fin juin une journée d'information sur les pratiques sportives, culturelles et de loisirs (cf action dans le volet social). La journée se veut info/festive. Les assos pourront expliquer ce qu'elles font. L'objectif est de toucher les personnes qui ne vont pas au forum des assos et qui ne sont pas adhérentes aux assos locales.	Il est précisé que le manque d'accès à ces activités est surtout dû à un manque d'information sur l'offre et l'accès à l'offre. Les établissements scolaires sont d'ailleurs identifiés par certains partenaires comme pouvant servir de vecteur d'informations.
21 / Développer des animations de rue autour de la culture scientifique et technique			Les Petits Débrouillards				Des animations pédagogiques ont été réalisées du 25 au 28 août avec l'installation, durant plusieurs jours, du camion d'initiations scientifiques «Les Petits Débrouillards» sur le parking de la maison des associations. 113 participants dont 94 issus du QPV. Adultes et enfants se sont montrés réceptifs. Un café des parents s'est organisé pendant que les enfants vauquaient aux animations.	Action reconduite en 2016 (voir ci-dessous)		

			La science en bas de chez toi	Les Petits Débrouillards					Développer des animations de rue autour de la culture scientifique et technique. Action qui sera réalisée dans le cadre de la semaine de la jeunesse	
			Décodons le code	Les Petits Débrouillards					Action autour de la créativité et de la compréhension des objets technologiques utilisés quotidiennement (robots, ordinateurs...) pour devenir un utilisateur éclairé du monde numérique. De plus l'Education Nationale va intégrer dans ses programmes des apprentissages fondamentaux : "coder" au même titre que "lire, écrire et compter". Cette action sera réalisée dans le cadre du collège ouvert et de la mise en place du REP	
			22 / Mettre en place des chantiers éducatifs	LEPI				Chantier éducatif en lien avec les élèves SEGPA Collège de Coutras a été proposé aux jeunes en 2015. Ciblage des jeunes du QPV. Temps de travail/Repas en commun/Découverte des activités sur la commune... L'objectif de cette- action a été d'associer des jeunes autour d'une activité gratifiée, d'une sortie collective et de la découverte d'équipements/services municipaux. En 2015 4 jeunes (2 filles/2 garçons) => projet collectif => visiter Bordeaux	Actuellement pas de chantier prévu pour 2016 mais LEPI rappelle qu'ils se tiennent à la disposition des collectivités, bailleurs, etc. pour y réfléchir.	Le public peut être: - majeur: un contrat de droit commun via intérim 33, - mineur: gratification via un engagement signé par les parents. Le CD 33 rappelle qu'il existe un dispositif "Vacances pour tous" permettant de financer des activités pour les jeunes, complémentaire au VVV
Favoriser la réussite scolaire des élèves du quartier	Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative		23 / Lancer un Programme de Réussite Educative par le recrutement d'un coordonnateur	Commune						L'Education Nationale rappelle l'importance de structurer le réseau des professionnels et leurs actions avant de créer un poste de coordination sur le PRE La MDSI appelle notamment à un maillage du territoire avec les services de l'EN (participation de la MDSI aux équipes éducatives)
	Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire		24 / Activer et articuler les moyens accordés dans le cadre de la classification en Réseau d'Education Prioritaire	Education Nationale				Dans le cadre de l'entrée en classement REP et pour pouvoir mobiliser les moyens afférents, un projet a été élaboré avec la coordinatrice, nouvellement nommée et les établissements scolaires, en remplacement du traditionnel projet d'école. Un diagnostic a été fait et des orientations prises. Il a été amorcé un groupe de travail pour permettre une mise en lien avec des partenaires.	Une définition des actions est à venir en fonction des établissements et des moyens disponibles. Une évaluation de ces actions est prévue chaque année. L'action "comité de lecture" est prévue pour 2017 en maternelle (mise à disposition de livres par l'école aux familles, initialement sélectionnés et prêtés par la médiathèque. Restitution des livres à la bibliothèque le samedi matin, temps couplé à des animations). Action à élargir à l'école élémentaire ainsi qu'aux classes de 6ème.	Cet outil s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire. L'éducation nationale aurait besoin d'un annuaire pour repérer les associations et les partenaires potentiels.

			25 / Mettre en place des ateliers découvertes des métiers à l'échelle du quartier	Les Petits Débrouillards			Organisation sur les temps périscolaires de rencontres avec des "experts" c'est-à-dire des professionnels de métiers. Le groupe d'enfants (6 garçons et 5 filles dont 9 du QPV) ont préparés et menés les rencontres ainsi que le reportage photo et la rédaction d'un retour d'expérience.		Les enfants participants se sont interrogés et concertés pour trouver des domaines d'activité et métiers qui les intéressaient. Il a fallu défaire les préjugés sur les métiers masculins et féminins. Pour un des pères des enfants dont le métier est mécanicien, outre son expertise dans son métier, cet expert a aussi partagé son parcours d'immigré avec un discours sur l'importance de l'école et le rôle de l'éducation, sur la place de citoyen de chacun, ce qui a révélé important pour les enfants de recevoir ces recommandations par un professionnel immigré.
			26 / Renforcer et étendre le dispositif d'accompagnement à la scolarité à tous les niveaux scolaires (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS)	Associations			L'association L'Amicale Laïque accompagne sous forme de soutien scolaire une vingtaine d'enfants sur le QPV.	<p>Au sein du collège de Coutras, s'est mis en place le tutorat CM2/6ème : le problème de transport est là aussi central (solution de solidarité entre parents mise en place). A retenir comme action à envisager en 2017, dans le cadre du REP les enseignants peuvent intervenir sur de l'accompagnement éducatif hors temps scolaire: aide aux devoirs, accompagnement à des activités culturelles/sportives</p>	<p>Il est précisé qu'1 enfant sur 2 au sein du QPV aurait un besoin d'accompagnement scolaire et/ou familial.</p> <p>2 problèmes à résoudre pour augmenter les demandes puis les couvrir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retour au domicile à la fin du CLAS (16h-17h30) est compliqué donc les parents n'inscrivent pas leur enfant au CLAS - manque de personnes supports, de bénévoles, <p>Le Département de la Gironde propose des formations pour les bénévoles du CLAS. Possibilité de les délocaliser sur Coutras si besoin.</p>

Pilier cohésion sociale – Volet santé

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Porteur	Phasage calendrier CV			Bilan 2015	Programmation 2016	Observations complémentaires
					2015/2016	2017/2018	2019/2020			
La promotion de la santé et l'accès aux soins pour tous	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer l'information sur les droits et l'accès aux soins des habitants	11 / Mettre en place des actions de prévention, de promotion de la santé, de sensibilisation à l'environnement, aux addictions, santé mentale, suicide, etc.	Commune				Conduite de formations sur la thématique de l'alimentation par l'IREPS auprès du personnel de restauration scolaire (ATSEM, animateurs, personnel de cuisine scolaire).	Poursuite d'actions autour de la prévention dont le projet ICAPS au sein du collège (promotion de l'activité physique auprès des jeunes)	Rappel de dispositifs existants: 1/ Equipe Libournaise d'Intervention et de Soins aux Adolescents (ÉLISA) basée sur Libourne: équipe mobile de pédopsychiatres à destination des 12 -16 ans. 2/ ARS : si un contrat local de santé est acté, il pourrait être mis en place une équipe mobile d'infirmiers-psychiatres 3/ Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) peut intervenir auprès des jeunes (établissements scolaires, BIJ, PAEJ, etc.), ainsi qu'auprès des parents d'élèves (conférence) et famille (à leur initiative).
			12 / Développer des permanences d'information sur les droits et devoirs et l'accompagnement vers celles-ci	Commune, CCAS				-Pour ce faire, il peut s'envisager de mettre en place une animation territoriale de prévention et d'information.	Convention de partenariat entre la CPAM et le CCAS de Coutras : Pour organiser l'information et la formation continue des agents du CCAS pour assurer l'accompagnement des publics précaire dans leurs démarches à l'Assurance Maladie : - Optimiser la gestion et la transmission des dossiers de demande de CMU, ACS, AME ...- Accélérer l'ouverture des droits et renforcer l'accès des public précaire au Tarif de Première Nécessité (Gaz et EDF)	Pour rappel: permanence d'accès aux soins disponible à l'Hôpital de Libourne mais peut mobilisée par les habitants du QPV de par la problématique de mobilité. Le CD33 mettra en place en septembre 2016 un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) sur Libourne. Il est prévu une délocalisation de permanence sur Coutras.
	Renforcer la prévention de la santé	Mettre en place une animation territoriale d'information et de prévention sur les questions de santé (focus sur les addictions à l'alcool, l'hygiène alimentaire, la santé mentale)	13 / Créer un Atelier Santé Ville	Commune, CCAS					Prise de compétence par La Cali en matière d'équipement de santé pluridisciplinaire et d'attractivité médicale. Une étude a été lancée en avril 2016 par La Cali et doit conduire à l'établissement d'un diagnostic "santé" du territoire et à des préconisations en terme de stratégie territoriale de santé à conduire (ex: Contrat Local de santé)	-
			14 / Améliorer l'aide et la distribution alimentaire	CCAS				Entre Mars et Juin 2015, un état des lieux de l'aide alimentaire a été établi par un expert mandaté par le CCAS. Par la suite un diagnostic a été présenté : il en est ressorti la nécessité de mutualiser et d'élargir la distribution alimentaire pour être plus efficace. Un comité de pilotage et des groupes de travail s'activent autour de la conception d'une épicerie « sociale-solidaire » et autour d'ateliers de cuisine.	Des ateliers collectifs à destination du QPV, sont mis en place par le CC et les associations : "Cuisinons Bon, Beau et Pas cher". La mobilisation des habitants est activée par les acteurs de cet atelier (Croix Rouge, Secours Populaire, LEPI, Assistante Sociale...)	Des difficultés de mobilisation des publics autour de ces ateliers: "Des intéressés, des inscrits mais peu de présents. "
			Améliorer l'aide et la distribution alimentaire	CCAS					Poursuites des ateliers cuisine sur 2016 (Avril, Mai et Juin) et du travail partenarial autour de la création d'une épicerie sociale et solidaire. L'objectif est d'améliorer le taux de participation des habitants du quartier aux ateliers cuisine et de trouver un local pour l'épicerie sociale et solidaire (cf. ci-dessus)	Le département nous informe de la possibilité de partenariat Direction de la Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et de l'ANDES

			15 / Développer des ateliers parentalité	RSSJ				Réflexion autour de l'atelier parentalité et report en avril 2016	Soirée parentale organisée le 5 avril 2016 "Qu'est ce qu'être un parent d'adolescent"	Réflexion du RSSJ sur son mode opératoire: réorganisation interne et sur les modes opératoires.
La lutte contre le phénomène de désertification médicale et l'amélioration de l'offre de soins	Développer une offre médicale de proximité suffisante et adaptée aux besoins des habitants du quartier	Soutenir la mise en réseau des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales	16 / Créer un équipement de santé pluridisciplinaire incluant la coordination avec la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	Commune				Acquisition par la commune d'un bâtiment "ancien centre médical Laennec"	Coordination de groupe de travail et partenarial avec la Ville/ARS/La Calé/Hôpital de Libourne pour la mise en place du projet de centre de santé.	Possibilité d'interventions complémentaires en cas de maladie respiratoire des CMEI (Conseillères Médicales en Environnement Intérieur). Projet bien avancé dans sa conception mais l'aspect juridique et financier reste à travailler

Pilier développement économique et emploi

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Actions	Porteur	Phasage calendrier CV			Bilan 2015	Programmation 2016	Observations complémentaires
					2015/2016	2017/2018	2019/2020			
L'attractivité économique du quartier et de la commune contribuant à un rayonnement économique communautaire	Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques à l'échelle de la commune	Soutenir la création et le développement d'activités notamment dans de nouveaux secteurs vecteurs d'emploi	27 / Assurer l'information et l'orientation au démarrage et au développement d'entreprise	La Cali				Réflexion autour des modalités d'actions d'identification, de sensibilisation et de mobilisation des publics autour de la création d'activités comme porte de sortie d'une situation de chômage (via un parcours d'accompagnement animé par PQA - sélection des territoires en cours)	Convention d'objectifs ADIE/ La Cali va être signée cette année. Elle porte notamment sur un renforcement de leurs actions sur le QPV, avec notamment des permanences à l'espace de coworking.	
			28 / Accompagner les jeunes dans la création d'entreprises 28 bis / Créer son activité, sa boîte coopérative à Coutras	ADIE Coop' Alpha				Action d'accompagnement de jeunes (ADIE): 9 jeunes inscrits dans l'action dont 2 coutrillons (1 du QPV). Faible mobilisation pour le QPV.	Action non reconduite suite à la difficulté de mobilisation du public.	Interrogation sur la méthode d'accès au public et sur sa mobilisation: problématique commune à tous les acteurs de terrains. Possibilité d'intervention de la Caisse des Dépôts et la Région sous condition des résultats.
			Osez entreprendre : intervention sur la formation/information auprès des acteurs locaux	ADIE Coop' Alpha SOCRATE					Sous réserve de l'attribution d'une enveloppe financière supplémentaire de l'Etat pour le Quartier du Centre	
			29 / Mener une action de type Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)	La Cali						
	Maintenir le commerce de proximité	Pérenniser, dynamiser et diversifier le commerce de proximité	30 / Poursuivre l'Opération Urbaine Collective (OUC) : redynamiser le marché couvert	Commune						
L'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes du quartier	Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle	Améliorer l'accompagnement des publics	31 / Territorialiser le réseau de partenaires emploi/formation/développement économique (SPEL) sur Coutras	DIRECCTE				Délocalisation de la réunion SPEL en décembre 2015 sur Coutras	Une prochaine réunion SPEL se tiendra sur Coutras au 2nd semestre 2016	

			32 / Créer un lieu ressource regroupant les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (dont Espace Métiers Aquitain)	Commune/ Cali				Phase 1: Aménagement et réhabilitation du local pour une antenne Pôle Emploi mise en place en décembre 2015 (Place du Sully), accueil uniquement sur rdv.	Phase 2 : regroupement des acteurs de l'emploi, l'insertion et la création d'activités. En avril 2016, présentation du projet auprès des partenaires. Poursuite du travail de définition du projet (offre de service, implantation, coût...) en lien avec l'étude en cours à l'échelle de La Cali(sur la création de dispositifs d'hébergement des créateurs et jeunes entreprises).	Proposition d'inspiration du projet DARWIN : mise en place d'activités d'animations pour rendre le lieu plus attractif et vivant Sites internet territorialisés d'offres d'emploi: - convention de partenariat entre JobiJoba et respectivement la ville de Coutras et La Cali: plateforme d'offres d'emploi qui servira aussi de vitrine pour chaque collectivité afin d'informer sur des dispositifs et événements - Site SNEA (Service numérique de l'Emploi en Aquitaine) qui centralise aussi des offres d'emploi et notamment celles des entreprises ayant bénéficié de subventions régionales
			33 / Renforcer le repérage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés	Pôle Emploi, Cap Emploi				Cap'Emploi a lancé le travail de repérage des demandeurs d'emploi ayant une RQTH dans ceux inscrits à Pôle Emploi et propose une réorientation et la définition d'un projet professionnel	Poursuite de l'action avec possibilité de permanences au sein des locaux de Pôle Emploi.	Possibilité de communication via le Conseil Citoyen. Proposition de mise en lien avec le FNAT (association au bénéfice des personnes en situation d'handicap) pour une meilleure diffusion de l'information
			34 / Développer des actions pour les femmes du quartier – mise en place d'ateliers collectifs pour favoriser l'insertion professionnelle	CIDFF				Action réalisée en novembre 2015 sous forme de 4 ateliers collectifs. 12 participantes dont 8 QPV engagées dans une démarche d'insertion professionnelle et de resocialisation. Sur le groupe, 9 femmes vivaient seule avec leur(s) enfant(s) et 2 étaient en instance de séparation: public féminin monoparental	Renouvellement de l'action (voir ci-dessous)	Pour faire suite au bilan: 2- demandes de participation au groupe de parole d'Alter&go- 2 demandes pour le garage social - 1 orientation pour le PLIE - 3 demandes d'accompagnement à la création d'entreprise avec Socrate Conseil - 1 mise en relation avec le Conseil de citoyen pour la création d'une association -3 rendez-vous en Janvier pour un atelier test « Transférance » avec l'EMA de Libourne - 1 mise en relation avec « Le Bleu du Ciel » pour la participation à une projet d'atelier d'écriture - 2 mises en relation avec la psychologue du Conseil Départemental - 2 demandes de mise en relation pour le garage social - 1 orientation pour le PLIE
			Favoriser l'insertion professionnelle des femmes en travaillant sur les représentations et les résistances aux changements	CIDFF						
			35 / Développer l'offre de formation sur le territoire notamment sur l'alphabétisation et les savoirs de base/numérique	Commune				L'entrée dans le dispositif SAPIENS en 2015 de la Ville de Coutras a permis le renouvellement du parc numérique de la Médiathèque. Des actions de coordination ont été entamées avec les 3 Espaces Public Numérique à Coutras (la médiathèque, l'espace jeunesse et le CCAS) qui sont identifiés comme lieux ressources pour des actions autour du numérique.	Le PLIE va renforcer sa compétence en faisant former 2 agents qui pourront ainsi conduire des actions sur les savoirs de base auprès de leurs bénéficiaires. L'action "Coup de Pouce" portée par Imagin'Actions (cf action dans le volet social) va permettre aux habitants n'appartenant à aucun dispositif d'accompagnement (PE, PLIE, ML) de bénéficier d'une aide à l'utilisation de l'outil informatique notamment dans le cadre de recherche d'emploi.	Des labels disponibles tel que "Territoires Villes Villages Internet" pourraient bénéficier AUX territoires en PV. Le site villes-internet.net permet un partage d'expérience avec la possibilité de s'appuyer sur les retours des structures déjà bénéficiaire.

			36 / Poursuivre la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale en priorisant les habitants du quartier	PLIE				Organisation par le PLIE en mai 2015 sur Coutras d'une journée institutionnelle autour de la mise en œuvre des clauses d'insertion: sensibiliser les maitres d'œuvre.	Reconduction de l'événement sur Libourne. Recrutement d'un chargé de mission qui mettra en œuvre cette clause d'insertion dans les marchés publics.	Difficulté de mobilisation du public. L'introduction des clauses d'insertion dans les appels d'offres, offrant une sécurité juridique, constitue un levier important pour le développement local et l'insertion professionnelle.
		Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion	Du faire au savoirs - Chantier d'insertion	Isle & Dronne					Isle&Dronne organise des chantiers d'insertion qui permettent aux personnes de reprendre une activité professionnelle et de bénéficier d'un accompagnement à leur insertion et qualification professionnelle. L'action propose 12 contrats de travail en CDI, aux personnes les plus éloignées du marché du travail et résidents prioritairement dans QPV. Une priorité sera donné aux travaux susceptibles d'être engager sur la ville et visant notamment l'amélioration du cadre de vie des ses habitants et notamment concernant les projets d'aménagement et d'équipement inscrits dans les programme de SUI (Stratégie Urbaine Intégré) et Natura2000. L'action de l'association s'inscrit dans la mise en œuvre de travaux d'intérêt public et d'utilité sociale.	L'identification des publics cibles s'effectuera avec les partenaires sociaux et de l'emploi sur le territoire (Pôle Emploi, MDSI, CCAS, MSA, PLIE, CIDFF, Mission locale...)
			37 / Mettre en place des chantiers formations qualification nouvelle chance	La Cali				Fin de l'étude lancée par La Cali qui a abouti à l'identification de pistes de chantiers : supports, porteurs, partenaires.	Remobilisation des partenaires concernés pour une mise en œuvre d'un premier chantier en 2017	
		Développer des actions et de outils favorisant l'insertion professionnelle	38 / Déployer une auto-école solidaire	Alter Ego				Action réduite dans le temps dans l'attente du versement des subventions: objectif de 6 bénéficiaires quasi atteint avec 5 participants du QPV (3 hommes et 2 femmes) : —(2 codes obtenus + 3 codes et 2 examens pratique programmés en fév. 2016) - Achat d'un véhicule pour les cours de conduite	Poursuite de l'action entamée en 2015 et reconduction (voir ci-dessous).	
			Auto-école sociale et solidaire	Alter Ego					Il s'agit de poursuivre le travail amorcé fin 2015. L'action étant aujourd'hui opérationnelle, la demande concerne la poursuite du travail entamé et ce jusqu'à fin 2016. La relocalisation de Pôle Emploi est un point non négligeable de la poursuite et la reconduction de cette action. En effet cela ouvre à une proximité et donc facilité de prise de contact avec les personnes en voie d'insertion et en recherche d'emploi mais avec une difficulté face à la mobilité	Les partenaires partagent le constat que le frein à la mobilité est souvent psychologique et impacte tous types de public (jeunes et moins jeunes). Il sera nécessaire dans la nouvelle programmation d'améliorer la levée de ce frein à la mobilité quelque soit la thématique abordée (emploi, santé, culture, etc.)

Pilier habitat, cadre de vie et tranquillité publique

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Actions	Porteur	Phasage calendrier CV			Bilan 2015	Programmation 2016	Observations complémentaires
					2015/2016	2017/2018	2019/2020			
Un quartier attractif où il fait bon vivre	Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle	Impulser une intervention de renouvellement urbain	41/ Mettre en place une gouvernance politique, technique et financière	La Cali				L'action 2 du PLH de La Cali arrêté en Conseil Communautaire le 17/12/15 prévoit l'accompagnement des projets de requalification des centres anciens des communes pôles de territoire avec le recrutement d'un agent (1 ETP)	Dans le cadre de l'entrée en vigueur du PLH sur La Cali et du lancement du projet de renouvellement urbain porté par la Ville de Coutras, un comité technique "renouvellement urbain" a été initié et associera la DDTM, l'ANAH, le CR ALPC le CD 33. L'objectif en 2016 sera de déterminer la maîtrise d'ouvrage d'une étude pré-opérationnelle et le calendrier.	
			42 / Définir les outils et leur animation	La Cali					-	En attente d'une redéfinition efficace d'objectifs en matière d'urbanisme et d'habitat. Une étude pré-opérationnelle pourrait être réalisée en 2017 selon le calendrier fixé par le comité de pilotage "renouvellement urbain" (voir action 41 ci-dessus)
			43 / Faire des habitants d'un quartier les acteurs du projet urbain (expérimentation : quartier gare)	Commune				Mobilisation de quelques habitants du QPV avec la participation des bailleurs sociaux lors du Diagnostic en marchant	Renouvellement du Diagnostic en Marchant	Durant l'atelier consacré au développement économique, il a été souligné la difficulté de mobilisation des publics par les acteurs. Une conférence intercommunale du logement est à venir.
		Accompagner les habitants actuels et à venir	44 / Développer l'accès à l'information, aux droits au logement	La Cali				11 dossiers de rénovation par les propriétaires ont été montés dans le cadre du PIG en 2015 sur Coutras (9 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs) dont 1 au sein du QPV (propriétaire bailleur).	La loi ALUR implique pour chaque EPCI que soit mis en place un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur. Il s'agit de définir le service d'accueil et d'information du demandeur (et l'information à délivrer localement aux demandeurs), et de veiller à la mise en place d'un dispositif de gestion partagée. La Cali en tant qu'EPCI ayant un PLH et comptant un quartier prioritaire devient "chef de file de la politique locale d'attribution de logements sociaux". En ce sens, La Cali prévoit de mettre en place fin 2016 après l'approbation du PLH la Conférence intercommunale sur le logement.	
			45 / Déterminer des aides à l'adaptation, à la rénovation de logements (auto-réhabilitation, etc.)	La Cali				11 dossiers de rénovation par les propriétaires ont été montés dans le cadre du PIG en 2015 sur Coutras (9 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs) dont 1 au sein du QPV (propriétaire bailleur).	Poursuite des dispositifs en vigueur en attendant les conclusions de l'étude pré-opérationnelle citée ci-dessus	Rappel des dispositifs actuellement mobilisables sur la rénovation de l'habitat: - Plateforme de rénovation énergétique et PIG de La Cali - Subvention spécifique par la Ville de Coutras pour du conventionnement de logement social par des propriétaires bailleurs - Auto-réhabilitation accompagnée porté par l'association Le Lien

		Améliorer le fonctionnement urbain	46 / Adapter le franchissement des voies ferrées au sein du quartier	Commune				La mise en place d'une passerelle pour le franchissement de la voie ferrée est trop coûteuse. Aujourd'hui, il est difficile de s'engager et de créer des aménagements alors que des études sont en cours et que les décisions politiques n'ont pas été prises.	Le passage sous la voie ferrée va être réaménager pour une amélioration et une sécurisation de l'accès piétons . Aménagement des trottoirs...	
Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité	Veiller au maintien de la tranquillité publique		47 / Mettre en place des actions de prévention (sécurité routière, comportements à risques, etc.)	Etat				Des actions de prévention routière ont été menées par la police à la demande de la Préfecture. l'Etat pour sensibiliser les conducteurs aux infractions.	Recrutement de 2 ASVP qui agissent sur le quartier conjointement avec la police municipale : contrôle de la propreté du quartier, surveillance des bâtiments communaux, contrôle des stationnements et présence aux entrées et sorties scolaires...En complément de ces 2 ASVP, 2 SCV ont été recruté pour une plus grande proximité avec les Coutrillons	Chaque année un stage de prévention est organisé à destination des 6ème sur le comportement de passager dans le bus du ramassage scolaire par la Cali. (Gilet fluorescent fournis...)
			48 / Sécuriser la circulation (passages piétons, ralentisseurs, etc.)	Commune				2 agents + 2 SCV. Pour une meilleure action face à l'augmentation des incivilités sur la commune un nouvel agent de police municipale a été recruté.	Il est prévu de recruter 2 nouveaux services civique pour améliorer l'action de médiation sur la commune par le biais de différents dispositifs tels que des animations dans le cadre du Plan propreté ou sécurité routière auprès des écoliers ou encore la sensibilisation des coutrillons au dispositif "voisins vigilants".	
Développer des réponses en matière de mobilité au sein du quartier, de la commune et de l'agglomération	Communiquer et mises en place des modes de déplacement		49 / Développer l'information (transports en commun, aides à la mobilité, signalétique, plateforme mobilité, etc.)	Commune				Mise en place de signalétique d'intérêt local.	En partenariat avec la Cali, la commune travaille sur un Plan de mobilité et d'amélioration de la signalétique. Projet déplacement doux, à vélo route en cours de réalisation.	Constats : prix onéreux du BSR (proposition d'action à porter par LEPI). Les problèmes de mobilité sont vraiment importants pour la jeunesse. Les entreprises paient une taxe mobilité mais aucun transport intercommunal n'est mis en place. La question de la mobilité revient régulièrement. Toutes les questions liées au stationnement sont soulevées dans la revitalisation du quartier de la gare.
			Navettes hippomobiles entre QPV et hyper centre	Les Bons Traits d'Epona					Ces navettes ont lieu le mercredi et samedi pour desservir le marché bihebdomadaire et les commerces du centre-ville. Elles fonctionneront dans la semaine pour desservir les zones de commerces et d'activités (sports et loisirs)	1 véhicule = 2 chevaux => 25 personnes

ANNEXE 2

Avis du Conseil Citoyen de Coutras



Coutras, le 21 octobre 2016

Avis sur « Rapport Annuel 2015 – Contrat de Ville 2015-2020 »

Le « Rapport Annuel 2015 – Contrat de Ville 2015-2020 » qui nous a été transmis le 29 septembre 2016, appelle de notre part la réserve suivante :

- au chapitre « Gouvernance et animation du Contrat de Ville », pourquoi n'est-il pas fait référence aux autres membres du Comité de Pilotage, dont nous sommes, sachant que dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, le Comité de Pilotage a pour rôle de piloter, valider, suivre et évaluer ce contrat ?

Cette réserve faite, nous donnons un avis favorable sur ce rapport annuel.

Le Conseil Citoyen de Coutras

ANNEXE 3

Avis du Conseil municipal de Coutras

Envoyé en préfecture le 16/11/2016

Reçu en préfecture le 16/11/2016

Affiché le

ID : 033-213301385-20161110-79_2016DEL-DE

N°79/2016 - Approbation du rapport annuel 2015 du contrat de ville du quartier du centre de Coutras

SÉANCE du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

VILLE DE COUTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 27

Quorum : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2016

Date d'affichage de la convocation à la Mairie : 2 novembre 2016

Le 10 novembre 2016 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de COUTRAS,

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jérôme COSNARD, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	EXCUSES -ayant donné Procuration à :	EXCUSES	ABSENTS
Maire : Monsieur COSNARD Jérôme	X			
Adjoints				
Monsieur FOULHOX Michel	X			
Madame DI CORRADO Véronique	X			
Monsieur PLATEL Damien	X			
Madame BOURDEAU Sandra	X			
Monsieur RAMOS Roger	X			
Madame BOISSEL Sylvie		Michel FOULHOX		
Monsieur JAMBON Alain	X			
Madame BONHOMME – TIBY Odile	X			
Conseillers				
Monsieur HEFTRE Philippe		Damien PLATEL		
Monsieur CEPISUL Jean-Charles	X			
Madame GERAT Marielle		Ibrahima CISSÉ		
Madame LOURRY Béatrice	X			
Madame LEYGNAC Christelle	X			
Madame REYSSET Christel	X			
Madame CHAU Héléne	X			
Monsieur CHANSARD Baptiste	X			
Madame LASSUS Pascaline				X
Monsieur BECHIEAU Arnaud		Hélène CHAU		
Monsieur FAUDRY Hervé		Béatrice LOURRY		
Madame LOURRY Mélody				X
Madame LACHIEZE Julie		Jérôme COSNARD		
Monsieur LACARRERE Claude	X			
Madame ARNAUD Marie-Claire	X			
Monsieur DUBOIS Jean-Paul		Michelle LACOSTE		
Madame BONHOMME Maire Françoise		Marie-Claire ARNAUD		
Monsieur CISSE Ibrahima	X			
Madame FAGOUR Anne-Catherine	X			
Madame LACOSTE Michelle	X			

Mme Christel REYSSET est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

N°79/2016 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS

Rapporteur : Michel FOULHOUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, l'article 11 de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation par le président de l'EPCI et le maire concerné par le quartier prioritaire, à leur assemblée délibérante respective, d'un « *rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 précise le contenu et les attendus de ce document. Ainsi, le rapport présente « l'évolution de la situation » dans le quartier prioritaire au regard des objectifs fixés dans le Contrat de Ville et « retrace les actions menées au bénéfice des habitants » au titre de l'année écoulée.

Ce bilan annuel doit aussi permettre de déterminer « les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville ». Cette amélioration peut porter sur le renforcement des actions de droit commun, la coordination des acteurs et des politiques publiques, la participation des habitants ou l'évaluation des actions.

En outre, le décret stipule que le rapport annuel doit faire l'objet d'une consultation pour avis du Conseil Citoyen, puis du Conseil Municipal. Ses avis sont intégrés en annexe au présent rapport et l'ensemble est présenté en Conseil communautaire. Ce dernier approuve le rapport et formule la suite à donner aux observations éventuelles du Conseil Citoyen et du Conseil Municipal, avant de rendre public le rapport définitif, y compris ses annexes.

Vu la délibération n°2016-09-123 du 27 septembre 2016 de La Cali sur les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil Municipal de Coutras :

- prévoyant un délai de consultation de ces instances d'un mois à compter de l'envoi du document par La Cali,
- stipulant qu'en l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable,
- précisant que l'avis du Conseil municipal doit être rendu par l'envoi de la délibération prise lors de la présentation du rapport annuel,

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyen reçu en date du 21 octobre 2016, qui souligne toutefois l'absence d'un rappel dans la dernière partie du rapport « Gouvernance et animation du Contrat de Ville » du rôle et de l'implication de l'ensemble des signataires du contrat dans sa mise en œuvre effective,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du quartier du Centre de Coutras reçu le 21 octobre 2016.

Envoyé en préfecture le 16/11/2016
Reçu en préfecture le 16/11/2016
Affiché le 
ID : 033-213301385-20161110-79_2016DEL-DE

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur le rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du quartier du Centre de Coutras reçu le 21 octobre 2016.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Jérôme COSNARD



ANNEXE 4

Délibération du Conseil communautaire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_166-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-166 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARGARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADA , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS , Philippe HEFTRE , Fabienne ROCHER , Nouredine BOUACHERA , Christophe DARDENNE , Jean-Paul GARRAUD , Gonzague MALHERBE , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD , Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD , Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY , Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU , Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN , Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE
COUTRAS**

Envoyé en préfecture le 16/12/2016 Reçu en préfecture le 16/12/2016 Affiché le ID : 033-200027068-20161213-2016_12_166-DE
--

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, 1ère Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, l'Insertion et le CISPD,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, l'article 11 de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation par le président de l'EPCI et le maire concerné par le quartier prioritaire, à leur assemblée délibérante respective, d'un « *rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 précise le contenu et les attendus de ce document. Ainsi, le rapport présente « l'évolution de la situation » dans le quartier prioritaire au regard des objectifs fixés dans le Contrat de Ville et « retrace les actions menées au bénéfice des habitants » au titre de l'année écoulée.

Ce bilan annuel doit aussi permettre de déterminer « les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville ». Cette amélioration peut porter sur le renforcement des actions de droit commun, la coordination des acteurs et des politiques publiques, la participation des habitants ou l'évaluation des actions.

En l'occurrence, le rapport annuel 2015 fait le bilan de la mise en œuvre du contrat, de sa signature en juillet jusqu'à décembre 2015. Malgré la mise en œuvre récente de cette politique d'intervention renforcée, ce premier rapport présente la réalisation d'une programmation d'actions conséquente qui met déjà en évidence la forte dynamique partenariale engagée par les signataires et les acteurs locaux. Parmi eux, le Conseil Citoyen constitué en association en avril 2015 atteste de la réussite de mobilisation des habitants dans cette démarche participative durable.

Concernant la gouvernance et l'animation du Contrat de Ville, le rapport détaille le processus de structuration progressive du pilotage du contrat entre les pilotes désignés par la loi n°2014-173 que sont l'Etat, La Cali et la commune de Coutras. Alors que l'élaboration du contrat est le fruit d'un pilotage commun et partagé entre ces trois institutions, elles veillent depuis la signature du contrat à mener un copilotage recentré autour des missions qui leur sont dévolues. Ainsi, La Cali est chargée de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville qui se traduit par le suivi du programme d'actions et des engagements pris par les signataires pour y contribuer, une veille territoriale pour apprécier l'évolution des besoins du quartier et adapter avec les signataires les orientations et les priorités.

Enfin, le rapport 2015 souligne deux difficultés transversales soulevées par les partenaires qu'il conviendra d'améliorer à court terme : développer la mise en réseau des acteurs locaux pour un meilleur partage de l'information ce qui permettra de mieux informer et communiquer sur les actions destinées aux habitants afin d'encourager leur participation.

Le décret stipule que le rapport annuel doit faire l'objet d'une consultation pour avis du Conseil Citoyen puis du Conseil municipal préalablement à sa présentation en Conseil communautaire, aussi :

Vu la délibération n°2016-09-123 du 27 septembre 2016 de La Cali sur les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil municipal de Coutras prévoyant un délai de consultation de ces instances de un mois à compter de l'envoi du document par La Cali.

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyen remis le 21 octobre 2016, qui souligne toutefois l'absence d'une référence aux membres du Comité de pilotage dans la dernière partie du rapport « Gouvernance et animation du Contrat de Ville »,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal remis le 17 novembre 2016.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion, CISPD du 8 novembre 2016,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras,
- d'apporter la réponse suivante à l'observation formulée par le Conseil Citoyen : « Le décret d'application relatif au rapport annuel précise que ce document doit servir notamment à souligner les évolutions et les perspectives d'amélioration dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Aussi, la répartition progressive du pilotage du contrat entre l'Etat, La Cali et la commune de Coutras dans les conditions fixées par la loi n°2014-173 est apparue comme un changement notable qu'il convenait de signaler. Le rôle et les missions du comité de pilotage et de ses membres n'ayant pas évolué sur la période du présent bilan, il n'est pas apparu nécessaire d'y faire référence. Les partenaires du Contrat de Ville ayant été plus sollicités sur la période 2016, et dans la perspective du futur rapport annuel afférent, un calendrier des différentes instances qui ont travaillé à sa mise en œuvre sera présenté afin d'apprécier la dynamique d'animation partenariale.
- de rendre le rapport, y compris ses annexes, public.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

